

RECENSEMENT ADMINISTRATIF  
ET RECENSEMENT DÉMOGRAPHIQUE  
EN ZONE RURALE SOUS-DÉVELOPPÉE

---

LA RÉFORME DES MÉTHODES  
DE RECENSEMENT ADMINISTRATIF

*par*

M. Jean SARTON du JONCHAY  
Élève Administrateur de la France d'Outre-Mer

Série Etudes n° 36  
Supplément des bulletins  
mensuels de la statistique  
d'Outre-mer - 1958

## AVANT PROPOS

A diverses reprises déjà, le problème de l'amélioration des dénombrements administratifs a été traité dans la série Etudes, supplément du bulletin mensuel de statistique d'Outre-Mer.

Monsieur CHRISTOL administrateur en chef de la F.O.M., dans le n° 20 traçait les grandes lignes de l'organisation d'un fichier de population conçu pour servir de "casier civil" individuel. L'idée fondamentale était la centralisation au sein d'un fichier tronc, des principales caractéristiques de chaque personne, ce fichier tronc servant de lien à des fichiers annexes, répondant aux préoccupations secondaires ou particulières de l'Administration.

Monsieur DELAROZIERE administrateur de la F.O.M., dans le n° 27 exposait les modalités pratiques d'un recensement valable et tous les enseignements que l'on pouvait en tirer, spécialement du point de vue de l'observation des mouvements migratoires.

Une fois encore, ce sujet est abordé, il est d'importance et quels que soient les cadres juridiques ou les options politiques, la connaissance réelle d'un pays n'est acquise que lorsque les caractéristiques démographiques de sa population sont bien connues; Monsieur du JONCHAY qui est l'auteur de cette étude, a pu en Guinée au cours de son stage Outre Mer, participer à une enquête démographique sur le terrain, et à ce propos réfléchir sur les problèmes posés par une connaissance correcte des structures des populations africaines et des mouvements qui les touchent.

Il a voulu voir comment, administrateurs et techniciens pouvaient travailler dans la même voie, selon des méthodes parfois différentes, mais dans le dessein d'arriver finalement à un but commun : des chiffres précis, des chiffres exacts.

Cette synthèse présentée aujourd'hui apporte un nouvel élément à des tentatives d'amélioration déjà anciennes.

C'est une oeuvre de longue haleine, car il ne faut pas se le dissimuler, la tâche est écrasante : elle exige des crédits et quand bien même ceux-ci seraient disponibles elle requiert des hommes sur le terrain. C'est d'ailleurs ce contact riche et vivant avec le villageois qui confère à l'investigation démographique son intérêt humain et qui frappe toujours lorsque l'on y participe.

Cette tâche doit être abordée, certes en cherchant l'amélioration avec prudence et continuité. Chaque responsable de circonscription administrative malgré ses tâches multiples, malgré la pénurie de ses moyens, doit ressentir le besoin de perfectionner la documentation chiffrée. L'étude de Monsieur du JONCHAY vient à son heure, car elle montre que l'amélioration ou le perfectionnement de l'état de chose actuel peut être obtenu, moyennant la collaboration étroite entre administrateur et statisticien, cette collaboration s'est déjà manifestée maintes fois dans le passé et offre un champ d'action extrêmement vaste. Progresser dans cette voie est avant tout affaire de conviction, de ténacité et d'organisation.

A. FICATIER

Administrateur de l'Institut National  
de la Statistique et des Etudes Economiques  
Chef du Service des Statistiques  
des Territoires d'Outre Mer

# SOMMAIRE



	Pages
<b>INTRODUCTION :</b>	
Convient-il de soulever la question de la réforme du recensement administratif . . . . .	5
<b>PARTIE I :</b>	
Du recensement fiscal au recensement démographique . . . . .	7
Introduction : Le point de vue de l'administrateur et le point de vue du démographe . . . . .	7
I - L'opposition fondamentale : recensement administratif. recensement démographique . . . . .	8
A - Le recensement administratif : opération fiscale adaptée à l'état de sous-développement. . . . .	8
1 L'objectif fiscal façonne les "registres de population" . . . . .	8
2 L'objectif fiscal ne réclame pas un dénombrement exact . . . . .	9
B - Les exigences du démographe . . . . .	10
II - Aujourd'hui le point de vue de l'administrateur rejoint celui du démographe . . . . .	11
A - Les étrangers d'Europe ignoraient les populations africaines . . . . .	11
B - Cette ignorance n'est désormais plus possible. . . . .	12
1 Tant au niveau des gouvernements... . . . .	12
2 qu'au niveau des autorités administratives locales . . . . .	12
Conclusion : Evolution nécessaire vers une modernisation de l'infrastructure administrative . . . . .	13
<b>PARTIE II :</b>	
Méthodes de recherche démographique en zone rurale sous-développée par voie de recensement . . . . .	15
Introduction : Le démographe et les populations africaines . . . . .	15
I - L'agent recenseur africain : élément central . . . . .	15
A - La mise au point de la fiche de relevés . . . . .	16
1 Prévenir les erreurs dans les réponses des recensés. . . . .	16

- 2 Prévenir les erreurs de transcription de la part des agents recenseurs . . . . . 17
- B - Formation et rôle de l'agent recenseur . . . . . 17
  - 1 Contact avec le démographe . . . . . 17
  - 2 Contact avec la population . . . . . 18
- C - Préparation psychologique de la population recensée 19
- II - Les opérations de dénombrement . . . . . 19
  - A - La phase préparatoire. . . . . 20
    - 1 Approche au niveau du village . . . . . 20
    - 2 Au niveau du hameau . . . . . 20
    - 3 Au niveau du groupe familial d'habitation . . 21
  - B - Le dénombrement proprement dit . . . . . 21
- Conclusion : De la phase de recherche et d'expérimentation à la phase de vulgarisation. . . . . 22

**PARTIE III :**

- Conditions d'existence d'un recensement administratif démographique 23
- Introduction : Vaincre les habitudes du passé et s'adapter à l'ampleur de la tâche . . . . . 23
  - I - L'hypothèque fiscale . . . . . 23
    - A - Des améliorations, dans le cadre fiscal actuel, ne sont pas suffisantes . . . . . 24
    - B - Les divers éléments d'un recensement démographique ne peuvent pas contenir dans le cadre fiscal actuel 24
    - C - Avantages administratifs d'un divorce entre fiscalité et recensement . . . . . 26
  - II - Les grandes lignes d'un plan de recensement administratif réformé. . . . . 27
    - A - Les données du problème . . . . . 27
      - 1 Temps et personnel utilisés par une enquête démographique . . . . . 27
      - 2 Temps et personnel utilisés par un recensement administratif . . . . . 28
    - B - Les aménagements indispensables . . . . . 28
      - 1 Recensement annuel d'une fraction de chaque circonscription administrative. . . . . 28
      - 2 Interrogation des femmes de plus de 14 ans après sondage . . . . . 28
- Conclusion : Collaboration et coordination nécessaires entre l'Administration et les Services de la statistique . . . . . 29

- CONCLUSION GENERALE . . . . . 31**

# INTRODUCTION

## CONVIENT-IL DE SOULEVER LA QUESTION DE LA REFORME DU RECENSEMENT ADMINISTRATIF

### Quelques faits

L'arrivée inattendue d'un second administrateur adjoint et d'un élève-administrateur fût pour le Commandant de Cercle de Téliélé une occasion unique de faire procéder au dépouillement des "registres de population" de la Circonscription. Une note du Service de la Statistique de DAKAR réclamait depuis 3 mois les tableaux de population du Cercle. Ces tableaux furent réalisés après 400 heures de travail. Il fut impossible de surmonter tout à fait l'imprécision due à la multitude des erreurs de transcription, à la confusion quasi indéchiffrable des sexes et des âges.

A ce dépouillement qui aurait été impossible sans l'appoint offert par la présence de deux fonctionnaires supplémentaires, succéda la préparation des élections à la première Assemblée Territoriale de GUINEE. Des représentants d'un parti politique vinrent se plaindre que l'"administration" oubliait (certains ajoutaient systématiquement) des électeurs. Une enquête sur le terrain revêla cependant que la plupart de ces personnes oubliées ou bien avaient un âge inférieur à 21 ans sur les registres de population ou bien n'y figuraient purement et simplement pas.

Enfin le Canton de Monoma du Cercle de Téliélé eut la chance de se faire recenser par l'enquête démographique du Konkouré. La comparaison des chiffres fournis par les registres de population révisés en janvier-février 1957. Aux chiffres obtenus par l'enquête démographique en mai-juin de la même année, donne le tableau qui suit. Il convient de remarquer que les hameaux et villages cités sont parmi les mieux recensés (administrativement parlant) en raison de leur position de long de l'axe routier Téliélé-Kindia.

	Population Administrative	Population réelle
9 des hameaux du village Fula de Sinta . . . . .	862	1 124
13 des hameaux du village Fula de Kounsignaki . . .	1 088	1 706
Village Fula de Kouria. . . . .	636	922
Village Soussou de Toumanéa . . . . .	744	1 236
" " Simbalia . . . . .	470	755
" " Kodé . . . . .	666	1 037
" " Konkouré . . . . .	326	500
TOTALX . . . . .	4 792	7 280

La sous-estimation des chiffres administratifs est dans ce cas de 35 %. Il ne semble pas abusif d'affirmer que, vu la relative qualité du recensement administratif de ces villages, la population du Canton serait de 22 800 personnes au lieu de 14 300, et la population du Cercle de 160 000 au lieu de 104 000.

## Comment se pose la question

Pourquoi, dans ces conditions, réclamer des données statistiques aux Circonscriptions Administratives Locales sur l'état de leurs populations respectives ? De deux choses l'une : ou bien les recensements administratifs sont considérés comme une source de renseignements démographiques et ils doivent fournir des chiffres en correspondance avec la réalité; ou bien les chiffres fournis n'ont que peu de rapport avec le réel et il n'est pas encore possible de réclamer des renseignements démographiques aux Circonscriptions Administratives Locales.

La rigueur de l'alternative n'est pas sans fondement, car il est de la nature de l'information démographique de se fonder sur des données statistiques qui expriment les caractéristiques réelles d'une population déterminée. Des données fausses ou rien sont choses équivalentes en démographie.

Etant admis que les recensements, à défaut d'état-civil, sont un instrument de recherche démographique en pays sous-développé, la lère question est de savoir s'il appartient aux Circonscriptions Administratives Locales, dans les conditions actuelles, d'effectuer des recensements dont l'objectif principal serait de mettre à jour les caractéristiques démographiques fondamentales des populations dont elles ont la charge. Jusqu'à présent, l'Administration française en Afrique n'a que peu éprouvé le besoin de fonder son action sur une connaissance démographique réelle des populations administrées.

Entreprendre le recensement démographique des territoires sous-développés de l'Afrique, est-ce surtout combler une lacune dans la connaissance des démographes ou est-ce répondre aux besoins nouveaux des gouvernements et des administrations ?

Dans le premier cas, il semble qu'il appartienne à des organismes de recherche spécialisés d'entreprendre, en marge de l'"administration", le recensement démographique des Territoires africains, le résultat des recherches ne profitant que subsidiairement et occasionnellement à l'action gouvernementale et administrative.

Dans le second cas, au contraire, effectuer le recensement démographique de chaque territoire à partir de chaque Circonscription Administrative Locale devient une fonction gouvernementale et administrative aussi importante que d'organiser la fiscalité.

Les autorités administratives à tous les niveaux peuvent-elles se contenter de l'organisation actuelle des opérations de recensement ?

Telle est la question préalable à toute réforme du recensement administratif.



## PREMIERE PARTIE

### DU RECENSEMENT FISCAL AU RECENSEMENT DEMOGRAPHIQUE

✧

#### Le point de vue de l'administrateur et le point de vue du démographe

On constate que la démographie des populations autochtones en territoire français d'Afrique, de même qu'en tout territoire sous-développé soumis à la colonisation, ou à la tutelle d'une Nation moderne, est très mal connue. Comment l'expliquer. ?

"L'expérience du passé nous enseigne que les deux sources traditionnelles de la documentation démographique ne sont pas dans les territoires d'outre-mer en mesure de jouer leur rôle d'information : les recensements périodiques auxquels l'Administration procède de façon plus ou moins régulière ont des buts essentiellement fiscaux; Ils ne sauraient donc être normalement utilisés à des fins strictement démographiques; quant à l'état-civil, sa déficience est générale et tout porte à croire qu'un temps assez long devra s'écouler avant que les déclarations aient pu se généraliser dans tous les territoires, de façon à rendre significatives les statistiques qui en sont issues".

Ces observations contenues dans un rapport présenté au Haut Comité Consultatif de la Population et de la Famille (Paris octobre 1957) donnent une réponse; mais, dans la perspective où nous nous sommes placés, posent le problème qui ne se situe pas d'abord au niveau des moyens et des méthodes qu'il est nécessaire d'utiliser pour parvenir à une information démographique valable, mais au niveau du principe que l'information démographique est indispensable à l'action administrative et gouvernementale.

Combien de fois avons-nous entendu des Administrateurs juger que les dépenses en argent, personnel et temps occasionnées par des enquêtes démographiques étaient disproportionnées aux besoins immédiats d'un territoire sous-développé et démesurées par rapport aux moyens, et des Démographes estimer qu'il n'était pas possible de compter sur l'Administration pour effectuer des recensements dignes de ce nom, c'est-à-dire des recensements démographiques.

Nous avons là l'expression de deux points de vue fondamentalement différents, qui ne sont pas sans rapport avec l'état de sous-développement et les conditions du développement, des territoires africains.

La nécessité d'un recensement démographique une fois admise il s'agit de vaincre par des méthodes appropriées les difficultés que présentent les milieux humain et physique. Il va sans dire que le Démographe admet implicitement l'opportunité de la recherche démographique en pays sous-développé et ne se pose, par conséquent, que des problèmes de méthodes lorsqu'il envisage la réalisation d'un recensement. Tout au contraire les problèmes de méthodes n'ont pas encore été abordés par l'"Administration", car les faits montrent que la nécessité de fonder l'action administrative et gouvernementale sur une information démographique précise n'est pas encore généralement admise.

On ne saurait trop insister sur la différence radicale qui oppose les points de vue de l'Administrateur et du Démographe. Elle nous fait comprendre :

- que le recensement administratif et recensement démographique n'ont de commun que le nom,
- et que le premier ne peut devenir démographique que s'il n'existe plus d'administration possible sans connaissance structurelle et prévisionnelle des populations à administrer.

## **I - L'OPPOSITION FONDAMENTALE : RECENSEMENT ADMINISTRATIF - RECENSEMENT DEMOGRAPHIQUE**

### **A - LE RECENSEMENT ADMINISTRATIF : OPERATION FISCALE ADAPTEE A L'ETAT DE SOUS-DEVELOPPEMENT**

Depuis que l'Administration française s'est installée en Afrique, le recensement est une des principales tâches des autorités administratives. Dire que les problèmes de méthode n'ont pas encore été abordés par l'"Administration", c'est évidemment prendre le point de vue du Démographe. De toute façon, les opérations de recensement sont un ensemble de méthodes. Il est même intéressant de montrer que les méthodes du recensement administratif sont parfaitement adaptées aux objectifs de l'opération et aux conditions humaines et physiques qui caractérisent le milieu africain.

#### **I L'objectif fiscal façonne les "registres de population"**

Les méthodes de recensement sont conçues en fonction des objectifs que l'on désire atteindre.

Il suffit d'observer une page d'un "registre de population" généralement utilisé en A.O.F. et A.E.F., pour saisir quels sont les objectifs d'un recensement administratif. L'important est de classer les individus recensés en imposables et non imposables. Pour que le recensement soit correctement utilisable, il suffit que le total des imposables additionné au total des non-imposables soit égal au total des inscriptions. En effet, en "brousse", l'assiette fiscale est généralement numérique : chaque chef de village est responsable d'une rentrée fiscale proportionnelle au nombre global des habitants imposables de sa "Circonscription".

Dans cette perspective, quelques colonnes du "registre de population" sont même superflues : la colonne 3 concernant "les absents lors du recensement", les colonnes 7, 8 et 9 concernant la profession, la race et le sexe, enfin les colonnes 15 et 16 concernant la religion et les "particularités". Aussi, sur les 30 cahiers du Cercle de Télimélé, ces colonnes sont-elles particulièrement négligées. Seules les colonnes 4, 5 et 6 concernant les "noms et prénoms", degré de parenté et âge sont indispensables pour introduire un certain ordre dans les inscriptions, pour ventiler les recensés entre les trois groupes d'âge exigés par la fiscalité (moins de 14 ans, de 14 à 60, 60 et plus) et déterminer les "adultes" qui entrent dans la catégorie des enfants, vieillards et infirmes, c'est-à-dire des non-imposables. Toutes ces notations se font au moyen de petites barres qu'il suffit d'additionner pour obtenir les totaux recherchés (Cf. annexe 1).

Une première adaptation consiste donc à ne réclamer que des renseignements nécessaires à la constitution de l'assiette fiscale, et. en fonction de cet objectif. aménager la feuille de relevé et les procédés de notation.

Cependant une certaine ambiguïté demeure sur le caractère exclusivement fiscal du recensement administratif. Elle est inscrite dans la "nature des choses". Dans un pays qui vit en économie agricole encore très fermée et peu monétarisée, il est difficile d'organiser une fiscalité qui ne se fonde pas sur un impôt de capitation, qui, il convient de le souligner, manifeste un progrès par rapport à l'impôt en nature. Aussi est-il nécessaire de dénombrer les administrés d'une Circonscription pour en extraire le groupe des imposables. Or, dénombrer une population c'est déjà s'introduire dans la domaine de l'investigation démographique. C'est pourquoi le Démographe peut être tenté d'obtenir des tableaux statistiques de la population classée par sexe en 3 groupes d'âge à partir des "registres de population".

## 2 L'objectif fiscal ne réclame pas un dénombrement exact.

En réalité, il n'est pas de la nature d'un recensement fiscal d'opérer un dénombrement exact en pays sous-développé. En effet, un recensement dont l'objectif est de s'assurer des ressources budgétaires doit tenir compte avant tout du coût de l'opération.

Prenons l'exemple du Cercle de Téliélé. La majorité des agglomérations villageoises du Cercle sont hors de l'atteinte des véhicules administratifs. Trois des cinq cantons, les plus vastes, sont très partiellement desservis par des routes sur lesquelles il est impossible de réaliser plus de 15 kms à l'heure. Les centres de chacun de ces cantons sont situés à 6 ou 10 heures du Chef-lieu de Cercle. Le nombre des "points de recensement" est directement déterminé par la faible densité et l'état déficient du réseau routier. Il l'est aussi par l'état de sous-administration du Cercle.

En conséquence, il s'agit de recenser vite, c'est-à-dire de ne pas multiplier les points de recensement et de les choisir le long des voies de communication : de consacrer le moins possible de temps aux opérations, en évitant de poser des questions difficilement assimilables par les recensés et en ne réclamant que les renseignements indispensables à la constitution de l'assiette fiscale; de s'en remettre à l'autorité des Chefs en les faisant convoquer la population afin d'éviter le plus possible les déplacements.

Tout élargissement de l'assiette fiscale provoquerait un accroissement des dépenses en personnel, matériel et temps qui ne justifie pas le cadre fiscal de l'opération. Ainsi apparaît une "assiette optima", fruit de l'adaptation des moyens dont dispose l'administration aux conditions locales du sous-développement.

L'écart entre cette "assiette fiscale optima" et l'"assiette fiscale absolue" (qui théoriquement devrait exprimer le pourcentage exact des adultes de 14 à 60 ans par rapport à l'ensemble de la population) est d'autant plus important que, dans ces zones rurales africaines, où la conscience d'appartenir à une collectivité ne dépasse que rarement le cadre régional où les ouvrages mis à la disposition du public, tels que routes, ponts, écoles ou marchés, sont encore trop rares et disséminés pour provoquer le sens des dépenses publiques, où la gestion des intérêts collectifs est remise à une Administration ressentie comme "étrangère", il n'est pas possible d'attendre un rassemblement complet de la population lors des convocations sur les points de recensement.

A X par exemple, village du canton de Monoma appartenant au cercle de Téliélé et composé de 6 hameaux le recensement administratif ne s'effectue qu'au village-centre. Aussi 56 chefs de ménage (Guiné-Khougui ou possesseur de femme)

sont-ils officiellement recensés. Il en existe effectivement 81. Et à l'intérieur de ces 56 ménages la sous-estimation des familles est de 25 %.

Les éléments et les données chiffrées issues du recensement administratif sont le fruit des circonstances, qui varient en fonction du régime fiscal de chaque territoire et des conditions physiques, économiques, humaines, sociales, administratives et politiques que présente chaque Circonscription Administrative. La variabilité dans les renseignements recueillis, les méthodes utilisées et les résultats atteints rendent délicates les études d'ensemble et oppose radicalement le recensement administratif aux principes de la recherche démographique.

## B - LES EXIGENCES DU DEMOGRAPHE

Parvenir à une connaissance structurelle d'une population donnée, oblige le démographe, lorsqu'il utilise le recensement comme source de documentation, à réclamer un dénombrement complet, soit de l'ensemble des habitants, soit d'un échantillon déterminé par la méthode des sondages aléatoires.

Dans un cas comme dans l'autre, la présentation chiffrée sous forme d'une répartition entre divers groupes (population urbaine et rurale, population féminine et masculine par tranches d'âges, groupes ethniques et professionnels,...etc) implique que soit effectivement saisie l'importance respective de chacun des groupes par rapport aux autres et au total, et par conséquent, que soit relevé pour chaque individu les variables ou paramètres recherchés. Se contenter "d'un à peu près", tant dans le dénombrement que dans le relevé des caractéristiques de classification, serait altérer les objectifs mêmes du recensement. Le Démographe est soumis à l'exigence du savant.

Cela est encore plus clair lorsque sur un recensement se greffe une recherche des mouvements naturels de la population recensée. Le calcul des taux de natalité et fécondité totales et effectives, des taux de mortalité infantile et générale se fonde sur une définition extrêmement précise des phénomènes qui doivent être saisis. Dans ces conditions il faut, ou bien trouver les méthodes capables de recenser ces phénomènes, ou bien y renoncer. Aucun compromis n'est possible, sinon à titre provisoire au cours de l'expérimentation des méthodes.

Les objectifs démographiques étant scientifiquement définis, les problèmes que se pose le démographe qui organise un recensement sont donc principalement des problèmes de méthodologie.

Au contraire l'unique question pour l'Administration est d'obtenir une assiette fiscale jugée satisfaisante par rapport aux conditions locales du sous-développement; aussi n'est-il soumis à aucune règle stricte destinée à garantir l'exactitude des données chiffrées finales sans laquelle un recensement démographique perd sa raison d'être.



.../...

## II - AUJOURD'HUI LE POINT DE VUE DE L'ADMINISTRATEUR REJOINT CELUI DU DEMOGAPHE

### A - LES ETRANGERS D'EUROPE IGNORAIENT LES POPULATIONS AFRICAINES

Si le démographe est tenté, sinon obligé, de "faire son jeu à part", et d'organiser des enquêtes démographiques particulières, c'est que l'Administration n'est pas encore tout à fait dégagée des formes traditionnelles d'action en Afrique sous-développée.

Les caractéristiques du développement d'une économie moderne en Afrique ne justifiaient pas jusqu'à présent une connaissance précise de la démographie des populations administrées.

Il n'existait pas jusqu'à une date récente une volonté systématique de transformation progressive et lente des structures économiques traditionnelles. La modernisation de l'agriculture ne concernait dans le passé que très exceptionnellement l'économie agricole vivrière. En GUINEE, par exemple, vivent côte à côte des entreprises agricoles ultra-modernes destinées à participer à l'approvisionnement de l'Europe en bananes, et des exploitations vivrières fondées encore sur les techniques du brûlis. Dans les territoires, comme la Côte d'Ivoire et le Sénégal, où les cultivateurs africains participent à une économie agricole relativement modernisée, il s'agit encore de produits voués à l'exportation et non à la consommation intérieure. Le développement porte surtout sur les "points modernisés" que représentent les centres urbains. Les villes pompent leur main-d'oeuvre dans les brousses qui demeurent le milieu inconnu d'un autre âge. Peu a été entrepris pour préparer et limiter le passage d'un continent à l'autre que sont en réalité les migrations vers les centres urbains. La puissance de l'organisation du commerce étranger voue à la stagnation et à l'avortement les initiatives africaines dans le secteur commercial.

Deux mondes se sont donc cotoyés en Afrique et sur le plan quantitatif se sont ignorés. Il ne pouvait pas en être autrement car l'introduction d'une économie moderne en Afrique a été le fait d'entreprises et d'Etats soumis au principe de la rentabilité monétaire immédiate.

Or la transformation des structures économiques traditionnelles exige des investissements et des dépenses dont les fruits ne se récolteraient qu'après une ou plusieurs générations : véritable politique économique fondée sur le don, que seuls les pouvoirs publics sont en mesure de réaliser, et qui implique nécessairement une planification, impossible sans information démographique. Analyser les formes du développement économique de l'Afrique, c'est directement toucher aux problèmes de l'investigation démographique.

Dans la mesure où une économie moderne s'installe brutalement en dehors du milieu traditionnel, qu'elle transforme par la force des choses et non par la volonté éclairée des gouvernements, une connaissance systématique de la démographie africaine est un luxe de chercheur. Mais dans la mesure où la présence de l'Europe en Afrique ne peut désormais se justifier que sur la volonté efficace de sortir, non pas l'Afrique seulement, mais les populations africaines, du sous-développement, organiser l'information démographique est une tâche primordiale et urgente des gouvernements.

## B - CETTE IGNORANCE N'EST DESORMAIS PLUS POSSIBLE...

La GUINEE est l'exemple même du territoire qui entre dans une phase de politique économique "scientifique" fondée sur la planification. L'apparition des projets d'industrialisation a tout à coup mis les pouvoirs publics devant des problèmes nouveaux, dont l'appréciation et les solutions exigeaient une information démographique valable tant en ce qui concerne l'état des populations que leurs mouvements migratoires et naturels (a).

### I Tant au niveau des gouvernements ...

Les pays développés ne peuvent plus se permettre d'organiser l'extraction de bauxite, la production de 400 000 tonnes d'alumine et de 120 000 tonnes d'aluminium sur un territoire sous-développé, sans étudier et prévoir, avec la participation des africains, les méthodes susceptibles de réaliser, grâce à ces nouvelles richesses, la promotion économique, donc dans une certaine mesure, sociale, culturelle et politique, des populations locales. Il sortirait de notre sujet d'analyser ici dans le détail tous les fondements démographiques d'une planification qui doit d'abord mesurer l'importance des investissements et dépenses qu'il faut entreprendre pour briser le cercle vicieux de l'appauvrissement continu des pays sous-développés; qui doit ensuite établir des priorités aussi bien entre les différents secteurs de l'économie qu'entre les différentes régions d'un territoire; et qui a besoin enfin de suivre les conséquences des actions entreprises. C'est là tout le problème de l'établissement des comptes économiques...

Il convient surtout de remarquer que les pouvoirs publics se trouvent en face d'une grave lacune dès qu'il s'agit de coordonner l'implantation d'une économie moderne à l'intérêt général des populations sous-développées.

### 2 ... qu'au niveau des autorités administratives locales

Dans le cadre d'une telle politique économique, est nécessaire non seulement une information démographique globale sur les territoires ou Fédérations, mais également régionale sur chaque circonscription locale.

Certes les jeunes Etats africains ne sont pas encore parvenus au stade de la réalisation de multiples petits travaux, tant dans les secteurs de l'agriculture et des communications que dans le secteur de l'instruction publique, qu'exige une action planifiée sur un territoire sous-développé dont il s'agit de transformer les structures traditionnelles.

Mais dans la mesure où chaque réalisation aura un caractère tout à fait local, le moment est venu d'organiser l'information démographique au niveau de l'unité administrative de base.

Il est remarquable, par ailleurs, que depuis la nouvelle organisation politique des territoires français d'Afrique; il devient indispensable d'asseoir le système électoral sur un dénombrement précis de chaque collectivité rurale ou urbaine. Il est exclu qu'un système électoral fondé sur le suffrage universel puisse fonctionner correctement si la totalité des citoyens n'est pas nominativement enregistrée par les autorités administratives (b).

---

(a) Voir en particulier les problèmes posés par la création de la ville de Fria.

(b) Diverses propositions de loi ont été déposées tendant à généraliser et à étendre l'état civil dans les territoires d'Outre-Mer (cf notamment : propositions du 28/6/1955, du 19/7/1955 et du 29/5/1956).

Enfin l'ancienne organisation fondée sur la chefferie ici se meurt. Elle exprimait sur le plan administratif cette coexistence de deux mondes qui s'ignoraient. La vie administrative moderne, introduite par les étrangers d'Europe, s'arrêtait trop souvent au chef-lieu de Cercle. Maintenant, dans une Afrique en développement, apparaît de plus en plus la nécessité d'atteindre les fondements même de la vie publique en modernisant l'administration des collectivités rurales de base. En Guinée, la création de postes administratifs adaptés à la répartition géographique des unités économiques paysannes est à l'ordre du jour. Le Gouverneur RAMADIER, lors de la conférence des Commandants de Cercle en juillet 1957, affirmait : "Il s'agit donc, si nous voulons organiser sur des bases nouvelles la vie paysanne, de trouver un support administratif. Le Chef de poste sera l'expression de la vie politique, administrative, à côté d'une vie rurale modifiée. Je vais plus loin : il sera nécessaire d'apporter à cette collectivité rurale nouvelle, ce qui est indispensable à la vie politique : l'état civil, le recensement, les listes électorales. Je crois que c'est là l'essentiel du poste administratif. Il faut introduire... toute une vie administrative moderne si nous voulons organiser la démocratie, le village et la population rurale".

Le recensement administratif ne pouvait pas jusqu'à présent remplir son rôle d'informateur démographique, car la juxtaposition d'une économie moderne en Afrique sous-développée et les méthodes traditionnelles d'administration ne justifiaient pas la mise au point de procédés susceptibles de fournir une information sérieuse.

#### **CONCLUSION : Evolution nécessaire vers une modernisation de l'infrastructure administrative**

L'installation de services de la statistique dans les T.O.M. a marqué une première phase dans la modernisation des méthodes de gouvernement. Elle manifestait, au niveau des gouvernements métropolitains, fédéraux et territoriaux, le besoin de fonder l'action étatique sur une information scientifique. La présence des services de la statistique a mis à jour la déficience des sources d'information dans presque tous les secteurs, et notamment dans le secteur fondamental de la démographie. Des enquêtes ont été montées et les méthodes de recensement démographique en pays sous-développé mises au point.

Maintenant qu'il n'est plus de développement possible de l'Afrique sans une politique fondée sur une documentation quantitative relativement fouillée l'organisation d'un recensement administratif capable de remplir son rôle d'informateur démographique doit marquer une deuxième phase dans la modernisation des méthodes de gouvernement outre-mer.

Une fois admis, le principe que l'information démographique est indispensable à l'action administrative et gouvernementale, le problème, pour l'administrateur, comme pour le démographe, se situe au niveau des méthodes qu'il convient d'utiliser pour obtenir une information démographique valable.

Il importe maintenant dans une seconde partie d'analyser les méthodes de recensement mises au point par les spécialistes des services de la statistique, afin de donner une mesure des transformations que devra subir le recensement administratif pour devenir véritablement démographique.



## DEUXIEME PARTIE

### METHODES DE RECHERCHE DEMOGRAPHIQUE EN ZONE RURALE SOUS-DEVELOPEE PAR VOIE DE RECENSEMENT



#### Le démographe et les populations africaines.

Il n'est rien de moins adapté à l'état de sous-développement que les objectifs démographiques d'un recensement. Dans un état moderne, les caractéristiques et les événements qui intéressent la science démographique sont enregistrés soit de manière continue, soit périodiquement par diverses administrations depuis la naissance jusqu'à la mort de chaque individu. Aussi les populations des états modernes sont-elles habituées et formées tout naturellement à répondre aux multiples questions d'une Administration complexe et diversifiée.

Au contraire, en pays sous-développé, un individu peut naître, vivre et disparaître sans que ces événements aient été enregistrés. Aussi les populations n'ont-elles pas encore acquis la mentalité qui leur serait nécessaire pour s'adapter aux nombreuses questions que pose l'Administration d'un état moderne. Etant donné la faible densité de l'implantation administrative, et notamment la déficience de l'état-civil, le Démographe tient à profiter d'un recensement pour obtenir le plus de renseignements démographiques possibles.

Le problème provient essentiellement du contact entre un questionnaire conçu par l'esprit scientifique du démographe et des populations étrangères et inadaptées aux cadres et aux définitions de la science démographique; problème d'autant plus difficile à résoudre que les relevés des caractéristiques de classification pour une connaissance structurelle, et des phénomènes de natalité et de mortalité pour une connaissance prévisionnelle, ne tolèrent pas l' "à peu près". C'est ainsi que la détermination précise de l'âge, de la situation matrimoniale ou de la situation professionnelle de chaque personne est déjà, en milieu sous-développé, d'une réalisation malaisée.

D'autre part, nous l'avons vu, un recensement à objectifs démographiques exige un dénombrement exact que ce soit de l'ensemble d'une population donnée ou d'un échantillon déterminé par la méthode des sondages aléatoires.

#### I - L'AGENT RECENSEUR AFRICAIN : ELEMENT CENTRAL

La liaison entre l'esprit scientifique du Démographe et les populations recensées ne s'établit que grâce à l'emploi d'agents recenseurs africains capables d'assimiler les exigences de la recherche démographique et de communiquer facilement avec les populations. On peut comparer l'agent recenseur africain à un représentant modernisé de l'ensemble des habitants qu'il recense. Telle est la caractéristique principale d'un recensement dont les objectifs sont étrangers aux habitudes et à la mentalité des populations recensées. A partir de là, s'organisent les divers éléments d'un recensement démographique.

## A - LA MISE AU POINT DE LA FICHE DE RELEVÉS

La précision des concepts et définitions, et par conséquent des relevés, ne souffre pas de compromis. Au cours d'une période de préparation il s'agit de concevoir une fiche de relevés facilement compréhensible et maniable par les agents recenseurs.

### I Prévenir les erreurs dans les réponses des recensés

Pour ce faire, la fiche de relevés doit tendre à éviter le plus possible les erreurs dans les réponses des personnes interrogées. Une enquête préliminaire sur le milieu humain est nécessaire afin de déterminer, parmi les renseignements que réclame le Démographe, ceux qui peuvent ou non être obtenus sans difficultés insurmontables.

Prenons l'exemple de l'interrogation des femmes de plus de 14 ans sur les naissances vivantes au total et les phénomènes de natalité et mortalité infantile dans les 12 derniers mois. Il existe d'une part un problème de choix des questions à poser, étant prévisible que trop de questions risquent de nuire à la qualité de l'ensemble des réponses, et d'autre part un problème d'ordre dans lequel il convient de poser les questions.

Il fut remarqué, au cours du recensement démographique du Konkouré, que la profusion des questions concernant les 12 derniers mois troublait l'esprit des femmes interrogées. Il s'agissait de savoir combien d'enfants de moins d'un an, de 1 an à moins de 5 ans, et 5 ans à moins de 14 ans, étaient morts au cours des 12 derniers mois pour chacune des femmes. Les femmes interrogées avaient de grandes difficultés à savoir si on leur demandait les décès d'enfants de 1 à 14 ans au cours de la dernière année, ou les décès d'enfants de moins de 12 mois au cours des périodes passées s'échelonnant de 1 à 14 ans. Les enquêteurs dépensaient énormément de temps à bien faire comprendre les questions.

Le choix des questions étant fait, il s'agit de savoir dans quel ordre les poser. La tentation est de suivre une logique étrangère aux personnes interrogées. Au cours du recensement dans la vallée du Konkouré la première question concernant les enfants était les "nés vivants au total". Cette question réclamait un effort de réflexion et de calcul de la part des interrogées qui étaient obligées d'additionner elles-mêmes les enfants actuellement vivants aux enfants morts après avoir vécu (et ceci en mettant les choses au mieux, c'est-à-dire en faisant pour l'instant abstraction de l'imprécise notion de mort-né et des tabous religieux). Autrement dit cette première question était la résultante de plusieurs composantes. Il aurait mieux valu partir des composantes et commencer par déterminer le nombre des enfants actuellement vivants (ce qui est relativement plus facile à savoir), puis rechercher le nombre des enfants morts, et enfin, dans la mesure où le milieu humain le permettait, distinguer entre les enfants morts après avoir vécu et les morts-nés. On aurait pu ainsi parvenir à savoir le nombre des naissances vivantes au total sans avoir à poser directement la question.

En somme, un premier travail consiste à ne pas obliger les agents recenseurs à poser des questions trop difficilement assimilables par les recensés, et à favoriser la clarté des réponses.

## 2 Prévenir les erreurs de transcription de la part des agents recenseurs.

En second lieu, la fiche de relevés doit être conçue de manière à éviter le plus possible les erreurs de transcription de la part des agents recenseurs. Pour reprendre encore l'exemple du recensement démographique du Konkouré, il fut remarqué que les agents recenseurs faisaient difficilement la différenciation entre habitants présents résidents et habitants présents passagers. Ce fait était du en partie à une imprécision des définitions provenant des caractéristiques mêmes du milieu humain, mais il s'expliquait également par un défaut de la fiche de relevés. La colonne "visiteur" était immédiatement voisine de la colonne "résident présent", avait le même système de notation en "durée de présence" et occupait une place de même importance sur la fiche. Ces petits détails ne sont pas sans importance. En effet la disposition de ces deux colonnes mettait en relief le caractère commun qui existait entre résidents présents et visiteurs: la présence au village au moment du recensement, et provoquait la confusion dans l'esprit des enquêteurs. Par la suite, on découvrit que l'enquêteur ne comprenait bien la définition du visiteur que par rapport à la définition du résident absent : le visiteur ou passager étant forcément un résident absent dans un autre village. Cette logique aurait dû s'inscrire sur la fiche de relevés : provoquer la comparaison entre résident absent et visiteur en établissant une ressemblance entre le mode de notation des résidents absents et celui des visiteurs (noter par exemple les visiteurs, comme étaient notés les résidents absents, sur trois colonnes, une pour le "motif de la visite", une deuxième pour l'"endroit d'où il vient, et une troisième pour "la durée en mois depuis l'arrivée", et reporter ces trois colonnes à la suite des trois colonnes réservées aux résidents absents). (Cf. annexe 2).

D'une manière générale, il convient de stimuler l'attention des agents recenseurs, soit par une diversification des moyens de notations (chiffres, croix, initiales, etc...) soit par une ordonnance des colonnes qui provoque la réflexion. Le grand danger réside dans l'automatisme, danger très bien illustré par les procédés administratifs de notation : des petites barres dans toutes les colonnes.

## B - FORMATION ET ROLE DE L'AGENT RECENSEUR

Alors que le recensement fiscal exécuté par l'Administration s'adapte à la population en renonçant à la recherche démographique, les méthodes de recensement démographique cherchent au contraire à provoquer l'adaptation de la population aux questions précises du Démographe. La mise au point d'une fiche de relevés n'avait pour fonction que de faciliter cette adaptation. L'élément central, le facteur essentiel en est l'agent recenseur africain.

### 1 Contact avec le démographe

Le recensement administratif, qui recueille des renseignements strictement nécessaires à la constitution de l'assiette fiscale, n'a besoin d'utiliser que des interprètes. Mais dès qu'il s'agit de ne plus se contenter du relevé approximatif des noms et des âges, dès qu'il devient indispensable de distinguer la population résidente de l'ensemble des recensés, de saisir les phénomènes de natalité et mortalité, enfin dès qu'intervient la recherche de nombreux faits et caractéristiques fondées sur des définitions précises, l'exécution d'un recensement par des fonctionnaires européens est une opération impossible. La seule solution possible est de former des "chercheurs" et non plus des interprètes, soumis aux exigences de la recherche démographique et qui présentent l'avantage

irremplaçable d'être directement en contact avec la population et d'exécuter les opérations de recensement dans la langue des recensés.

L'agent recenseur doit être soumis à une période de formation, tant théorique que pratique. Etant donné que par la suite il devra se comporter comme un chercheur avec toute l'initiative intelligente que cela comporte, il est indispensable qu'il ait assimilé tout ce que le Démographe attend de lui. Le travail des instructeurs européens est d'autant plus délicat qu'il doit se limiter à poser, pour ainsi dire, les questions aux agents recenseurs, à s'assurer qu'ils les ont bien comprises et qu'ils sont capables de remplir correctement les fiches de relevés. Un agent recenseur peut être considéré comme formé, lorsqu'il a pratiquement assimilé que dans le cadre d'un recensement démographique destiné à une exploitation statistique, la mal-notation et la notation inexacte sont comparables à des absurdités.

Il est d'ailleurs bon, pour parvenir à ce résultat, d'associer l'enquêteur à la rédaction définitive du questionnaire. De toute façon, plusieurs semaines d'apprentissage sont nécessaires, de même que des contrôles fréquents et des instructions précises sur chacune des colonnes de la fiche de relevés. (Cf. annexe 3).

## 2 Contact avec la population.

Il convient d'insister sur le fait que le travail de formation ne doit pas viser à obtenir de "parfaits commis aux écritures". En effet non seulement l'agent recenseur doit être capable de comprendre des questions et de remplir correctement des fiches de recensement, au même titre que l'habitant d'un état moderne soumis à des opérations de recensement, mais il doit encore parvenir à découvrir seul, malgré tous les obstacles rencontrés en milieu humain sous-développé, chaque fait et chaque caractéristique que réclame la fiche de relevés. Le dialogue avec la population est essentiellement de son ressort.

Il est vain de prévoir dans le détail et en français les multiples manières de poser les questions. Chaque agent recenseur est libre des moyens qui lui permettront de saisir les faits et caractéristiques exigés par le Démographe. La seule condition pour que cette liberté ne soit pas source d'erreurs est que l'agent recenseur ait assimilé le mieux possible le point de vue de l'investigation démographique.

Par exemple au cours de l'enquête démographique de Guinée en 1954-55 il fut remarqué que la question en français "Combien avez-vous eu d'enfants ?" correspondait dans la langue locale en pays forestier à "Combien Dieu t'a-t-il envoyé d'enfants ?" Or les femmes considéraient que les enfants morts peu après leur naissance et les morts-nés ne leur avaient pas été envoyés par Dieu. Dans ce cas il semble qu'un agent recenseur, conscient des exigences de la recherche démographique et des manières de comprendre de la population, se serait rendu compte que la réponse ne correspondait pas aux faits recherchés et aurait essayé de les saisir par d'autres questions.

En somme les instructeurs ont à former à la fois de bons exécutants et de bons chercheurs. L'organisation du travail par équipes permet de faire jouer à plein les effets d'une telle formation. Au cours des divers recensements démographiques organisés par les services de la statistique, les chefs d'équipe étaient choisis parmi les meilleurs agents recenseurs. Ils pouvaient ainsi pallier à l'éventuelle insuffisance de leurs équipiers et accroître l'efficacité de chacun d'eux.

Les contrôles doivent tenir compte de la part de responsabilité et d'initiative inhérentes à la fonction d'agent recenseur, telle que nous l'avons définie. Ils sont particulièrement sévères et suivis au cours d'une première période et visent surtout à éliminer les éléments qui ne s'adaptent pas, soit aux exigences d'un recensement démographique, soit à la population. La formation achevée, le contrôle et la surveillance de tous les instants sont du ressort du "super agent recenseur" qu'est le chef d'équipe.

### C - PREPARATION PSYCHOLOGIQUE DE LA POPULATION RECENSEE

Enfin le troisième élément, dont les organisateurs d'un recensement démographique ont à tenir compte, est la population recensée elle-même.

Les opérations de recensement sont d'abord facilitées par le fait que les agents recenseurs sont choisis dans l'ethnie à laquelle appartiennent les populations recensées. Ce n'est pas toujours possible. Mais le plus important est que l'agent africain sache parfaitement parler la langue des recensés. Dans la zone du Konkouré, des agents recenseurs Soussous ont très bien été acceptés par les populations Fula, alors qu'il est couramment admis que les rapports entre les deux ethnies sont plutôt tendus.

Etant donné que chaque agent recenseur peut être comparé à un représentant des individus qu'il recense, on comprend que l'accueil manifesté par les populations soit un des facteurs déterminant la réussite des opérations.

Une des tâches préliminaires, dans la zone du Konkouré, a été de vaincre la réticence des populations à l'égard des opérations de recensement. Un grand effort de propagande a dû être entrepris pour faire comprendre aux villageois que nous n'avions aucune relation avec l'impôt. Certes, l'exposé des motifs du recensement était particulièrement apte à emporter l'adhésion des populations, puisqu'il s'agissait de connaître le nombre de personnes destinées à recevoir des biens ou des indemnités en compensation de leur avoir inondé. Mais il leur était surtout montré, par quelques exemples simples (emplacement d'une école, d'un dispensaire, construction de routes ou de pistes... etc..) l'utilité d'une connaissance démographique pour les responsables d'une politique de progrès scolaire, économique et social.

C'est un exemple destiné à mettre en relief l'importance de la préparation psychologique. La population, dans cette région, s'est avérée capable de saisir des explications sur les raisons d'un recensement effectué essentiellement dans son intérêt. Or il existe de fortes chances pour qu'un recensement à objectifs démographiques ne soit pas ressenti comme contraire à l'intérêt collectif, même si la population n'en saisit pas toutes les raisons d'être.

### II - LES OPERATIONS DE DENOMBREMENT

Un recensement démographique exige également un dénombrement exact que ce soit de l'ensemble d'une population donnée ou d'un échantillon déterminé par la méthode des sondages aléatoires.

Un recensement administratif se caractérise par le fait que la population est appelée à se faire recenser, et doit pour cela, se rassembler en un point. Le vice de méthode, du point de vue de la recherche démographique, provient

essentiellement du fait que la population va à l'agent recenseur, alors que l'agent recenseur doit aller à la population.

Les méthodes de dénombrement d'un recensement à objectifs démographiques sont conçues de telle manière que les réactions ou le comportement des personnes recensées aient le moins possible à intervenir. Autrement dit un recensement devrait pouvoir se comparer à une photographie sur laquelle il n'y aurait plus qu'à compter, à l'endroit où elles ont été prises, les personnes habitant une zone déterminée. Or un recensement administratif ne "photographie" qu'une réunion sur une place du village.

Un recensement, qui veut parvenir à un dénombrement complet, se fonde sur une mise en relation d'un élément stable et facile à constater : le lieu de résidence de chaque habitant au sens le plus étroit du terme, et d'un élément mobile et difficile à saisir : l'individu à recenser.

La "photographie" s'effectue progressivement. On peut schématiser les opérations par plusieurs cercles concentriques qui représentent les stades successifs de l'approche. Le plus grand cercle extérieur représente l'approche au niveau du village, le deuxième au niveau du hameau, le troisième au niveau du groupe familial d'habitations, le quatrième au niveau de la case, le cinquième au niveau de la pièce habitée, le sixième et le plus petit au niveau du "point" occupé par l'individu à l'intérieur de la pièce. Par cette méthode l'habitant n'a plus qu'à se laisser regarder et par suite interroger. L'ensemble de ces opérations se divise en deux phases.

## A - LA PHASE PREPARATOIRE

La première phase est préparatoire. Elle a pour but de déterminer le nombre exact de ménages à dénombrer, qu'ils soient groupés en famille étendue ou qu'ils ne le soient pas.

### 1 L'approche au niveau du village

D'abord il est utile de se rendre compte si le nombre des villages de la zone à recenser fournie par les autorités administratives correspond au nombre réel des collectivités villageoises. Il peut arriver que plusieurs collectivités villageoises, géographiquement distinctes, soient réunies par l'Administration sous une même dénomination.

### 2 Au niveau du hameau

Ensuite, il s'agit de dresser une liste complète des hameaux de chaque village : les renseignements fournis par l'Administration à ce sujet sont systématiquement à revoir.

Dans la zone du Konkouré, il n'existe pas pour la plupart des villages une liste complète des hameaux, l'opinion généralement admise est que les villages sous-sous sont entourés de quelques hameaux de culture temporairement occupés par les membres de familles représentées au village-centre. En réalité ces dits hameaux de culture sont, sauf exception des hameaux définitifs occupés continuellement par des familles étendues ou des ménages.

Dans le cas des collectivités Foula, le recensement administratif doit se faire en principe à partir de l'unité-hameau. On n'y observe pas, en effet, comme dans une collectivité villageoise soussou, des liens étroits entre village-centre et hameaux du fait de la séparation dans l'espace de famille étendues ou restreintes.

Mais en réalité, le nombre des points de recensement ne correspond pas au nombre des hameaux, car souvent sous une même dénomination sont réunis plusieurs hameaux (deux ou trois hameaux d'anciens captifs pouvant par exemple être rattachés à un hameau d'anciens maîtres). Dans une région qui se caractérise par l'existence de plusieurs petits groupes d'habitats, la seule définition du hameau sur laquelle il convient de fonder un dénombrement, est une définition géographique. Il est donc indispensable d'effectuer une recherche sur le terrain même, avec l'aide autant que possible des photographies aériennes de la zone, afin de dresser une liste complète des hameaux de chaque village.

### 3 Au niveau du groupe familial d'habitation

Enfin, il s'agit de dresser la liste complète des chefs de ménage de chaque hameau. Le chef d'équipe, à qui a été confié le recensement d'un village ou d'un ensemble de hameaux, met immédiatement en relation habitat et population.

Il commence par numéroter chacune des cases du hameau, sans en omettre une seule (pour ce faire, la constitution d'un croquis du village ou du hameau est, dans certains cas, indispensable); ensuite il repasse devant chaque case et relève le ou les noms des chefs de ménage des personnes qui l'occupent. Sur un formulaire intitulé "Liste des chefs de ménage" il inscrit le nom de chaque chef suivi du ou des numéros de cases occupées par les membres de son ménage. (Cf annexe IV).

Le "case à case" est une opération de première importance si l'on désire obtenir une liste complète. A la fin de l'opération, toute la série des numéros de cases allant de 1 à x sans discontinuité doit être répartie entre les différents chefs de ménage groupés ou non en familles étendues selon les cas.

La liste des chefs de ménage une fois constituée, il ne reste plus au chef d'équipe qu'à répartir le travail entre ses agents recenseurs : chacun reçoit les numéros de cases et les noms des chefs de ménage qu'il doit recenser.

## B - LE DENOMBREMENT PROPREMENT DIT

Le dénombrement proprement dit se déroule au cours d'une deuxième phase. L'agent recenseur se soumet scrupuleusement à un ordre définitif.

Dans un premier temps, il demande à chaque chef de ménage d'énumérer les membres de sa famille qui sont inscrits sur "un Etat provisoire" avec notation des liens de parenté. Un "Etat provisoire" contient un ou plusieurs ménages selon qu'il est question d'un ménage isolé ou d'une famille étendue.

Dans un deuxième temps, l'agent recenseur pénètre dans chaque case pour en constituer le plan intérieur. Chacune des pièces reçoit un numéro.

Enfin dans un troisième temps, il va de pièce en pièce et demande quelles sont les personnes qui y couchent.

A ce moment là, il s'agit de confronter les noms déclarés par le chef de ménage lors de la constitution de l'"Etat provisoire" aux noms qui allaient être maintenant cités lors du passage dans les pièces. Trois cas se présentent :

- ou bien sont cités des noms déjà inscrits sur l'"Etat provisoire" et l'agent recenseur n'a plus qu'à noter, dans une colonne réservée à cet effet, les numéros de case et de pièce en face du nom concerné;

- ou bien sont cités des noms qui ne figurent pas sur l'"Etat provisoire" et l'agent recenseur les rajoute en fin de liste, avec numéros de case et de pièce ainsi que les liens de parenté;

- ou bien enfin des noms inscrits sur l'"Etat provisoire" n'ont pas été cités et l'agent recenseur cherche à savoir où logent et se trouvent les personnes en question (Cf. annexe IV).

Par cette méthode pouvaient être retrouvée soit des membres du ménage oubliés lors du premier interrogatoire, soit des personnes de passage naturellement omises par le chef de ménage, soit enfin et surtout des personnes logeant habituellement dans la case mais absente lors du recensement.

Toutes les chances sont mises du côté de l'équipe de recensement pour que le plus grand nombre possible de personnes présentes (soit de passage, soit résidentes) et de personnes absentes soit relevé.

**CONCLUSION : De la phase de recherche et d'expérimentation à la phase de vulgarisation.**

Il est certain que la réalisation d'un recensement à objectifs démographiques réclame, dans ces conditions, des moyens très importants. L'enquête démographique dans la zone du Konkouré (700 km<sup>2</sup> environ) a utilisé pendant 2 mois : un administrateur de l'INSEE, chef de mission, trois fonctionnaires européens, chacun responsable de deux ou trois équipes de recensement, 7 contrôleurs africains, chefs d'équipe, 32 agents recenseurs, un dactylo, un secrétaire chargé des questions administratives, trois pick-up Land-Rover avec chauffeur. 31.000 personnes furent soumises au recensement.

Certes, une telle mobilisation de personnel, de matériel et de crédits n'est pas à la mesure des moyens mis actuellement à la disposition des Circonscriptions administratives locales. Mais jamais il n'aurait été possible de dégager les méthodes fondamentales de la recherche démographique en pays sous-développé sans mettre sur pied des enquêtes tout à fait indépendantes des autorités administratives locales, trop engagées comme nous l'avons vu, dans les formes traditionnelles du recensement fiscal, déterminées elles-mêmes par un état de sous développement et de sous-administration. Toute phase de recherche et d'expérimentation se caractérise, notamment en territoire africain, par l'engagement de dépenses qui apparaissent comme disproportionnées aux résultats atteints.

Maintenant que les méthodes de recensement démographique destinées à assurer des résultats chiffrés exploitables sur la plan statistique, ont été mises au point, et que les autorités administratives à tous les niveaux éprouvent le besoin d'une information démographique sérieuse, les conditions sont réunies pour qu'il ne soit pas vain de poser le problème de la réorganisation du recensement administratif.

Tel sera l'objet de notre troisième partie.

## TROISIEME PARTIE

.

### CONDITIONS D'EXISTENCE D'UN RECENSEMENT ADMINISTRATIF DEMOGRAPHIQUE

†

#### Vaincre les habitudes du passé et s'adapter à l'ampleur de la tâche

Le recensement fiscal actuel, qui s'arrête à la "surface" des populations et émane d'une administration obligatoirement respectueuse des structures sociales de l'Afrique traditionnelle, semble peu adapté à la réalisation d'un recensement démographique qui doit pénétrer les populations et soutenir l'action d'une administration soucieuse de parvenir à l'installation d'institutions africaines modernes. Le terrain est pour ainsi dire déjà occupé. La transformation du recensement administratif en source d'information démographique est contrecarée par des habitudes fiscales profondément ancrées et incompatibles avec les exigences de la recherche démographique. Pour devenir démographique, un recensement exige en effet l'emploi de "chercheurs" africains spécialement formés et un dénombrement sur autant de "points de recensement" qu'il existe de groupes d'habitations.

Aussi la première question est-elle de savoir si l'abandon des objectifs fiscaux n'est pas un préalable à toute réforme du recensement administratif.

D'autre part, les difficultés paraissent presque insurmontables lorsqu'on sait quelle organisation et quels moyens ont été mis en oeuvre pour réaliser le recensement démographique de 31.000 habitants sur 700 km<sup>2</sup>, alors qu'un cercle comme celui de Téliélé recouvre 9.400 km<sup>2</sup> et contient selon les évaluations administratives 100.000 habitants.

La seconde question est de mettre au point un plan administratif de recensement démographique capable de ne pas décourager les responsables des circonscriptions locales devant l'ampleur de la tâche.

#### I - L'HYPOTHEQUE FISCALE

Le recensement administratif actuel fondé sur les "registres de population", bien qu'incapable de fournir des données chiffrées propres à satisfaire le Démographe, contient à l'état embryonnaire les deux opérations fondamentales de la recherche démographique : dénombrement et relevé de renseignements. Les autorités administratives des circonscriptions locales consacrent un certain temps au cours de l'année, utilisent du personnel et du matériel pour extraire de l'ensemble de la population la catégorie des imposables.

Il semble, dans ces conditions, que le défaut majeur provienne d'une utilisation défectueuse des moyens actuels dont disposent les administrations locales. Théoriquement, en effet, le recensement, même fiscal, puisque fondé sur la recherche d'un groupe d'individus à l'intérieur d'une population donnée, devrait aboutir à un dénombrement complet et à relevé aussi exact que possible des âges

au moins, critère de classification. Une simple amélioration des méthodes de dénombrement et plus de précision dans le relevé des renseignements intéressant le Démographe sembleraient donc suffire, dans le cadre fiscal actuel, à une information sur l'état des populations, ce qui serait déjà un acquis de grande valeur.

Mais que faut-il entendre par simple amélioration ?

#### **A - DES AMELIORATIONS, DANS LE CADRE FISCAL ACTUEL NE SONT PAS SUFFISANTES.**

Pour qu'un recensement remplisse son rôle d'informateur démographique, il est indispensable, nous l'avons vu, d'effectuer un dénombrement véritable, c'est à-dire une opération qui permette de saisir la totalité des personnes composant la population considérée et qui fournisse, pour chacune d'elles, les divers renseignements de base nécessaires à une étude rationnelle des structures et des tendances de cette population.

En conséquence, les administrations locales doivent commencer par élaborer une carte exacte de l'habitat de chaque circonscription administrative. Ceci est relativement aisé depuis la parution des nouvelles cartes au 1/50.000ème et des photographies aériennes au 1/17.500ème. Le personnel de recensement, qui comprend actuellement, outre le chef de circonscription, un ou deux commis de l'état-civil, un interprète et un infirmier, doit non seulement passer par chacun des "points" représentés sur la carte, mais aller de case en case découvrir chaque administré.

Un administrateur-adjoint, instruit des nouvelles méthodes, doit être spécialement affecté à la direction du recensement et remplir un rôle d'instructeur du personnel exécutant et de superviseur des opérations. Le dénombrement démographique, qui se décompose en de nombreuses phases, est en effet beaucoup moins simple que le dénombrement fiscal.

D'autre part, l'adoption de ces nouvelles méthodes de dénombrement ne se justifie que par la nécessité de relever pour chaque individu les variables ou paramètres exigés par la connaissance démographique.

Or le simple relevé correct des renseignements utiles au démographe déjà contenus sur une feuille d'un "registre de population", notamment les absents lors du recensement (col.3), les âges (col. 6), la profession et la race (col. 7 et 8), réclame la transformation du personnel africain en "chercheur", la soumission de chaque recensé à de longs interrogatoires et le recours à divers procédés mis au point pour la recherche démographique, (notamment les "calendriers historiques" pour la détermination des âges).

De telles "améliorations" dépassent le cadre fiscal actuel du recensement administratif. Elles sont d'une part inadaptées à la constitution rapide d'une assiette fiscale, et d'autre part insuffisantes pour un recensement mis au service de la connaissance démographique.

#### **B - LES DIVERS ELEMENTS D'UN RECENSEMENT DEMOGRAPHIQUE NE PEUVENT PAS CONTENIR DANS LE CADRE FISCAL ACTUEL.**

Un recensement démographique constitue un ensemble dont tous les éléments sont solidaires les uns des autres. Le dénombrement de chaque individu et la formation d'un personnel capable de relever correctement les renseignements utiles

au démographe ne sont pas justifiés sans un aménagement, adapté à la connaissance démographique, de tous les éléments du recensement.

Une réforme efficace implique en outre la mise au point de fiches de relevé conçues uniquement pour la recherche de faits et caractéristiques démographiques. Certes il faut tenir compte des besoins de l'administration qui désire connaître nominativement chacun de ses administrés et pouvoir éventuellement fournir des renseignements au service de l'état-civil; mais ces besoins administratifs ne sont pas incompatibles avec le point de vue du Démographe, qui cherche surtout à avoir des données chiffrées portant sur des grands nombres, puisque le recensement démographique est facilité par une inscription nominative des recensés. Mais l'information démographique, ne se concevant qu'à l'échelle non seulement territoriale, mais fédérale et même internationale, exige que les responsables de chaque circonscription administrative dans chaque territoire utilisent une fiche de recensement identique, adaptée à un relevé précis des phénomènes démographiques et à un dépouillement rapide : autant de caractéristiques que ne remplissent pas les "registres de population" essentiellement conçus pour une exploitation fiscale (a) .

Il convient d'insister notamment sur l'importance de la distinction entre visiteurs, résidents présents et résidents absents. Elle est indispensable pour déterminer la population légale et pour obtenir des renseignements sur les mouvements migratoires. C'est là que réside un des vices principaux des registres de population du point de vue de l'investigation démographique, car ces registres ne concernent que la population "payant" l'impôt et non la population "résidente" proprement dite et encore moins la population "de passage".

Enfin, et c'est là peut être le point le plus important, une réforme du recensement administratif serait vouée à l'échec par le maintien du cadre fiscal actuel. Le personnel, habitué au recensement administratif traditionnel, ne comprendrait pas ces exigences nouvelles, contraires à un dénombrement superficiel mais suffisant à la constitution d'une "assiette fiscale optima", rapide mais adapté à l'état de sous-développement et de sous-administration. Il continuerait à passer sur des renseignements tels que les absents lors du recensement ou les âges, dont l'importance ne lui apparaîtrait pas. La population se montrerait très réticente à l'égard de ces nouvelles méthodes administratives, phénomène qui rendrait quasiment impossible la réalisation d'un recensement fondé sur un dialogue constant avec les recensés.

En somme les trois éléments principaux d'un recensement en pays sous-développé fiche de relevé, agent recenseur africain et population recensée ne seraient pas "à l'aise" dans le cadre fiscal actuel, qui d'autre part ne justifie pas un dénombrement correct.

Il existe une incompatibilité irréductible entre la fonction fiscale et la fonction démographique d'un recensement. Elle provient essentiellement du fait que les méthodes de recensement sont déterminées par les objectifs que l'on désire atteindre. Or, nous l'avons vu au cours de la première partie de cette analyse, le recensement fiscal réclame, pour ainsi dire, et provoque même, un dénombrement superficiel et un relevé rapide de quelques renseignements. L'abandon des objectifs fiscaux est un préalable à toute transformation du recensement administratif.

---

(a) - Il existe d'ailleurs des territoires pour lesquels les fiches ou cahiers de relevés sont extrêmement divers et variés.

## C - AVANTAGES ADMINISTRATIFS D'UN DIVORCE ENTRE FISCALITE ET RECENSEMENT

De plus, la modernisation des structures administratives d'un territoire sous-développé en pleine transformation doit comporter une spécialisation progressive. Un des critères du sous-développement est la concentration, entre les mains des quelques rares représentants de l'Etat, de nombreuses fonctions, qui, dans un état moderne, sont réparties entre différents services et différentes personnes. Déjà la fonction judiciaire a été retirée à l'exécutif local et confiée à des spécialistes. Le moment semblerait venu de décharger l'administrateur de sa fonction de percepteur. De plus en plus les responsabilités fiscales assumées par l'exécutif dans les circonscriptions rurales gênent l'action administrative.

Une des conséquences les plus néfastes provient justement du fait que le recensement, qui devrait jouer son rôle d'informateur démographique est vicié fondamentalement.

Par ailleurs, une administration, qui disposerait d'un recensement correct de sa circonscription, organiserait les opérations électorales avec beaucoup plus de facilité. Actuellement il est souvent difficile de déterminer tous les électeurs d'une circonscription électorale. Cet état des choses ouvre la porte à de multiples réclamations et à une exploitation partisane de l'inorganisation administrative. Il convient de remarquer également à quel point la fiscalité sert de cheval de bataille au cours d'une campagne électorale, mais ceci n'est pas spécifiquement africain.

Il sort du cadre de notre sujet d'envisager les modalités d'une réforme (ou même d'une suppression) de la fiscalité directe en zone rurale sous-développée. Il nous importe seulement de souligner que le personnel et les moyens actuellement utilisés pour les opérations de recensement administratif ne devraient plus servir à la constitution d'une assiette fiscale, et devraient être essentiellement centrés sur la recherche démographique et l'aide aux services de l'état civil.

Bien que le système ait été réorganisé en A.O.F. par l'Arrêté du 16/8-1950, la refonte de l'état civil demeure à l'ordre du jour. De même que le recensement administratif doit être détaché de l'impôt, l'attention doit être attiré sur la nécessité d'organiser l'état civil en Afrique de telle sorte qu'il puisse fournir les données de base sur le mouvement naturel des populations : l'installation d'états civils itinérants ou encore de zones témoins est à cet égard pleine d'intérêt.

Le divorce entre fiscalité et recensement est souhaitable du point de vue même de l'action administrative. Dans une Afrique vouée au développement planifié, tous les services destinés à la production d'une information scientifique sur les populations doivent être aménagés à côté et en sus des services de perception fiscale, et confiés à des responsables distincts.



## II - LES GRANDES LIGNES D'UN PLAN DE RECENSEMENT ADMINISTRATIF REFORME

L'hypothèque fiscale levée, une réforme caractérisée par l'application des méthodes de dénombrement que nous avons décrites, et par la préparation, conforme aux exigences de la recherche démographique, des trois principaux éléments d'un recensement : fiches de recensement, agents recenseurs africains et population recensée, ne suffit pas.

Vue l'ampleur de la tâche en pays sous-développé, il est nécessaire en outre de mettre sur pied un plan de recensement progressif, destiné à ne pas décourager les responsables des circonscriptions administratives locales.

### A - LES DONNEES DU PROBLEME

#### I Temps et personnel utilisés par une enquête démographique

Nous avons vu quelle était l'importance du personnel et des moyens utilisés dans la moyenne vallée du Konkouré pour recenser 31.000 personnes. Certes les autorités administratives n'auraient pas à effectuer une série d'opérations qui ont été greffées sur le recensement démographique proprement dit : les équipes du Konkouré ont rempli des "fiches de case" des "fiches professionnelles" et des "fiches biens immobiliers et cheptel" détaillées.

Un chef d'équipe et ses cinq agents recenseurs ont mis dans ces conditions, un mois pour recenser 3.000 personnes. Il faut compter 10 ménages recensés par jour et par enquêteur une fois l'équipe installée sur le terrain. En se fondant sur une moyenne de 5 personnes par ménage, une équipe de cinq enquêteurs peut recenser en moyenne 250 habitants par jour; ce qui fait au cours du mois 12 jours de travail effectif sur le terrain. Les 18 autres jours sont pris par les déplacements et le travail de préparation du chef d'équipe.

Le temps consacré aux déplacements varie en fonction de la qualité et densité des voies de communication, et de la dispersion de l'habitat. Dans la zone du Konkouré, la densité des voies de communication est extrêmement faible, bien que leur qualité soit relativement bonne. Il existe une grande dispersion de l'habitat.

Après observation de plusieurs enquêteurs sur le terrain, un agent recenseur bien formé aurait pu dénombrer et interroger 100 à 150 individus par jour si le recensement avait été limité aux opérations de recherche démographique. Bien qu'à cause de l'accélération du travail effectif sur le terrain, le temps consacré aux déplacements aurait été proportionnellement plus long (à peu près 20 jours de déplacement par 10 jours de travail sur le terrain), une équipe aurait recensé une moyenne de 600 personnes par jour, soit 6.000 en un mois.

Pour obtenir un point de comparaison correct il faut donc préciser que les 31.000 personnes de la zone du Konkouré auraient été recensées en moins de 1 mois par les six équipes de la Mission d'Inventaire, si les opérations avaient été limitées au dénombrement et au relevé des renseignements réclamés pour une connaissance de l'état et des mouvements naturels de la population.

## **2 Temps et personnel utilisés par un recensement administratif.**

Actuellement, les opérations de recensement administratif, dans les cas les plus favorables, se déroulent pendant 1 ou 2 mois par an et mobilisent 4 ou 5 personnes dont un Administrateur adjoint. (Sur la Vallée du Sénégal, à Matam par exemple, les chiffres administratifs de population sont obtenus à partir des déclarations des chefs de village chargés de collecter l'impôt. Les cercles de Guinée possèdent donc une meilleure organisation en ce qui concerne le recensement).

En cas de réforme, avec un personnel de recensement, comprenant un Administrateur, directeur des opérations, un chef d'équipe ou contrôleur africain, et quatre agents recenseurs, travaillant pendant deux mois, 12.000 personnes pourraient être correctement recensés chaque année. Mais pour prendre l'exemple du Cercle de Téliélé, nous sommes encore loin des 100 à 160.000 habitants que contient la Circonscription administrative.

C'est pourquoi il est nécessaire de mettre au point un plan de recensement progressif de chaque territoire.

## **B - LES AMENAGEMENTS INDISPENSABLES**

### **1 Recensement annuel d'une fraction de chaque circonscription administrative**

Déjà quelques administrateurs, soucieux de parvenir à une connaissance démographique exacte au moins structurelle de leurs administrés, ont entrepris personnellement des recensements corrects. Mais de telles initiatives n'ont eu qu'une portée très limitée. En effet, les données chiffrées issues de ces recensements valables furent noyées soit dans les tableaux de population du Cercle, qui n'avait pas pu être totalement recensé selon des méthodes convenables, soit dans les tableaux de la population du territoire obtenus par addition des chiffres en provenance de chaque Circonscription locale.

Aussi un premier aménagement consisterait-il à échelonner le recensement démographique de chaque circonscription sur quatre ou cinq ans. Tous les ans, pendant une même période, choisie convenablement en fonction des conditions climatiques, des travaux agricoles et des charges administratives courantes, les responsables administratifs de chaque Cercle feraient procéder au recensement d'une partie de la Circonscription. (Dans cette perspective, il conviendrait d'élaborer au plus tôt les cartes de l'habitat). Les résultats issus de ces recensements corrects, et c'est là un point sur lequel il faut insister, devront être présentés séparés des données chiffrées antérieures issues des recensements fiscaux, et datés très exactement.

Ainsi chaque année, les services de la statistique disposeraient de données démographiques sérieuses, partielles certes, mais beaucoup plus utilisables que les actuels tableaux administratifs de population. Et au bout des cinq ans, les Administrations locales disposeraient d'une information démographique relativement précise sur les populations dont elles ont la charge.

### **2 Interrogation des femmes de plus de 14 ans après sondage.**

Un second aménagement, très important parce qu'il simplifierait considérablement les opérations de recensement sans nuire à l'information démographique, consisterait à séparer techniquement la recherche des phénomènes démographiques

fondée sur l'interrogatoire des femmes de 14 ans et plus de la recherche des caractéristiques fondée sur l'interrogatoire de l'ensemble des recensés.

Le questionnaire destiné aux femmes de 14 ans et plus, qui concerne les phénomènes de natalité et mortalité infantile et de fécondité, serait utilisé après sondage d'une femme sur 10 par exemple. Il serait aussi possible de spécialiser plus particulièrement un agent recenseur, ou mieux une infirmière africaine, dans l'interrogatoire très difficile des femmes, et de libérer l'équipe de recensement d'un travail qui s'est avéré très long et très délicat au cours de toutes les enquêtes démographiques.

Il existerait deux fiches de relevé, l'une comprenant par exemple les colonnes 1 à 18 de la "fiche de ménage" utilisée au cours de la mission d'inventaire du Konkouré, l'autre les renseignements des colonnes 19 à 26 (Au cours de la mission d'inventaire du Sénégal le questionnaire destiné aux femmes de 14 ans et plus était séparé des "Fiches collectives") (Cf. Annexe II).

Dans ces conditions, il serait possible que 300 habitants soient recensés par jour et par enquêteur. Une équipe dirigée par un Administrateur et composée d'un contrôleur, de trois agents recenseurs, et d'un infirmier ou infirmière, parviendrait à recenser 9.000 personnes par mois, soit 18.000 en 2 mois. ( $300 \times 3 = 900$  par jour. 10 jours de travail sur le terrain sur 30 :  $900 \times 10 = 9.000$ ). Pour présenter un ordre de grandeur, on peut estimer qu'il est possible de recenser en cinq ans un cercle de 100.000 habitants recouvrant 8.000 km<sup>2</sup> avec un réseau routier déficient, un habitat dispersé et des conditions climatiques et physiques gênantes. Intentionnellement, nous nous sommes rapprochés le plus possible des dépenses en personnel, matériel et temps consacrées actuellement aux opérations de recensement administratif.

Certes, surtout dans la période de lancement, les coûts supplémentaires, directs et indirects, de la réforme seraient relativement importants. "Mais, comme le remarque Monsieur Christol, il est bien évident que les Assemblées se verront de plus en plus amenés à augmenter les sommes destinées à l'Administration de brousse au fur et à mesure que les habitants exigeront d'être mieux administrés". (Un essai de fichier démographique au Cameroun P.38. Cf également P.36 à 38 un exemple d'évaluation du coût d'une réforme).

## **CONCLUSION : Collaboration et coordination nécessaires entre l'Administration et les services de la statistique.**

Application des principes méthodologiques définis par la deuxième partie de notre analyse, après abandon des objectifs fiscaux du recensement administratif, aménagement d'un plan progressif du recensement : telles sont les caractéristiques essentielles d'une réforme qui tend à attribuer aux opérations administratives de recensement un rôle d'information démographique.

Cependant il importe de remarquer que rien ne sera réalisable sans une étroite collaboration avec les Services de la statistique, qui auront à jouer un rôle de conseil technique, de coordination de centralisation et de dépouillement (a). Tous ces éléments de la réforme implique une intervention directe des spécialistes de la statistique et de la démographie, spécialement au cours d'une première période qui sera d'organisation et de formation générales. En effet chaque responsable de Circonscription administrative locale devra se soumettre rigoureusement

---

(a) voir à ce sujet l'étude démographique de la Province de Tananarive, publiée dans le n° 26 (Novembre - 1957) du Bulletin mensuel de statistique de MADAGASCAR.

aux instructions méthodologiques uniformes et au plan de recensement conçus par les services de la statistique.

Certes il ne faut pas sous-estimer l'importance des problèmes que pose la collaboration entre services différents en pays sous-développé, où par manque de spécialisation, les domaines de chacun sont très mal définis.

Mais s'il est admis que les services de la statistique ont un rôle essentiel à jouer dans la modernisation des méthodes d'administration, chacun des services installés dans les T.O.M. doivent se soumettre aux exigences d'une information scientifique sur tous les secteurs de la vie publique et économique.

Si les responsables de l'action gouvernementale, dans chaque territoire, sont persuadés qu'il n'est plus possible d'agir en conformité avec l'intérêt général des populations sous-développées sans planifier, et par conséquent sans organiser l'information démographique, la nécessaire collaboration entre les "techniciens de l'information" et les "futurs techniciens de l'administration" devient possible.



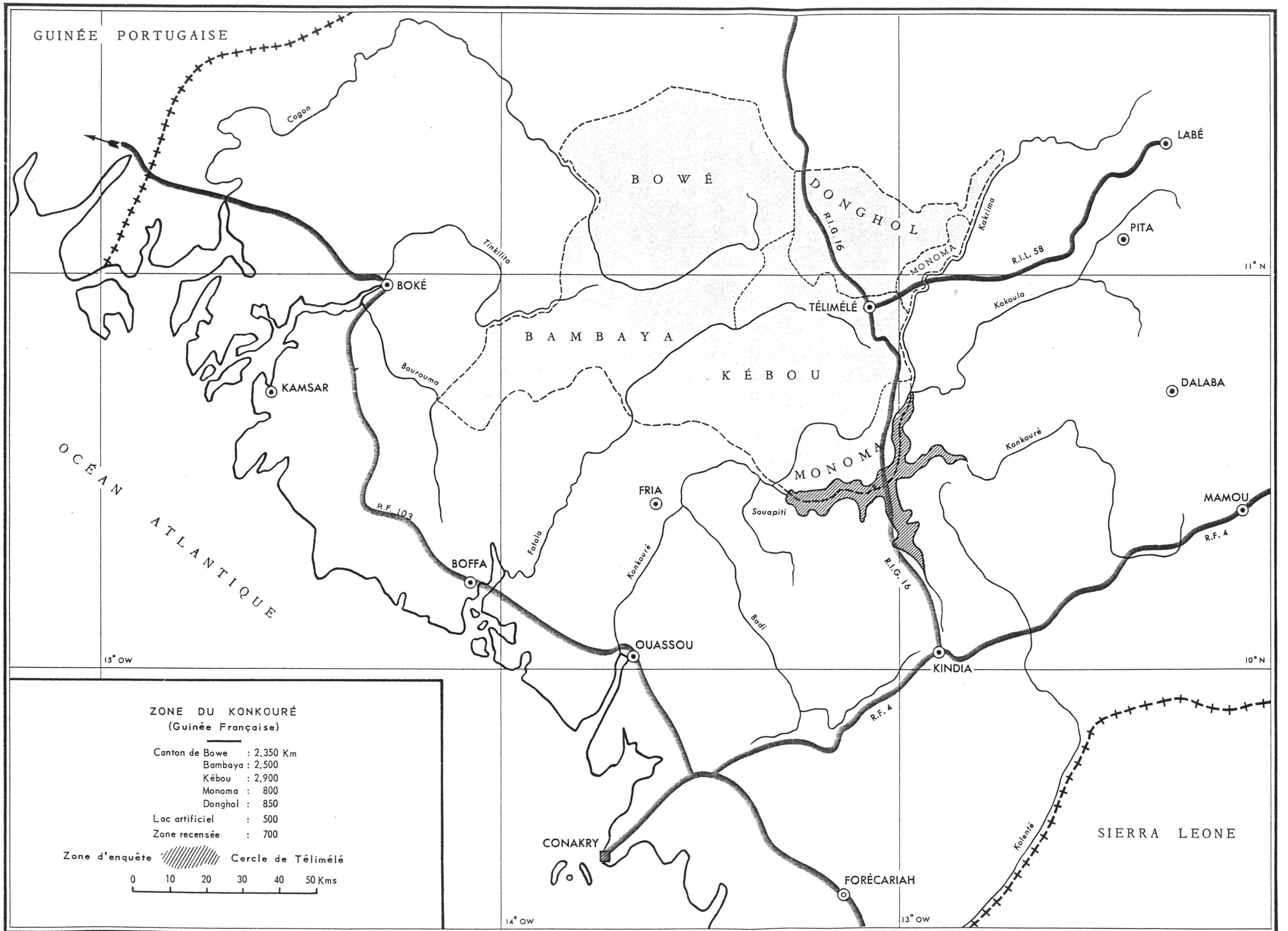
## CONCLUSION GENERALE



Aujourd'hui, la constitution de véritables plans pluriannuels de développement économique et social des territoires africains est impossible par manque d'outils, et notamment de documentation démographique suffisante. Or il est grand temps que les pays européens qui ont des responsabilités en Afrique mettent au point des méthodes de développement économique accéléré des territoires sous-développés. De telles méthodes exigent que dès maintenant soit installée sur les territoires des états africains une infrastructure administrative capable de répondre aux besoins des services de la statistique spécialisés dans l'information scientifique des Gouvernements.

D'autres Etats, dont les intérêts ne coïncident pas avec ceux de l'Europe Occidentale, sont experts dans les Techniques politiques et économiques de développement accéléré. Si la politique économique de l'Europe continue à respecter à tout prix les principes de la rentabilité financière immédiate, et à ignorer en conséquence l'intérêt général des populations africaines sous-développées, la construction d'une Afrique moderne se fera contre l'Europe.





# A N N E X E



	Pages
I - Zone du Konkouré (Carte) . . . . .	hors texte
II - Questionnaires de base	
1° - Feuille d'un registre de population . . . . .	34
2° - Fiche de ménage . . . . .	35
III - Instructions aux enquêteurs . . . . .	36 à 41
IV - Questionnaires annexes utilisés lors de l'enquête Konkouré.	
1° - Fiches nécessaires au dénombrement :	
a) - Liste des chefs de ménage . . . . .	42
b) - Etat provisoire. . . . .	43-44
c) - Fiche immobilière de case (recto) . . . . .	45
2° - Fiches indépendantes du recensement démographique :	
a) - Fiche immobilière de case (verso). . . . .	46
b) - Fiche "Biens immobiliers et Cheptel" . . . . .	47-48
c) - Fiche professionnelle . . . . .	49
V - Résultats de l'enquête démographique du Konkouré	50







# INSTRUCTIONS AUX ENQUETEURS

†

## **AI - Le travail des enquêteurs.**

Il consiste à remplir quatre et parfois cinq fiches en interrogeant les gens des ménages qui leur sont désignés par le contrôleur.

*Que faut-il entendre par ménage ?*

*Un ménage est le groupe familial composé d'un homme marié, de sa femme (ou de ses femmes) et de ses enfants non mariés .Il peut exceptionnellement s'y ajouter d'autres parents à charge.*

Ces fiches comprennent :

- 1) Un état provisoire de concession ou carré,
- 2) Une fiche de case,
- 3) Une fiche de ménage,
- 4) Une fiche professionnelle,
- 5) Une fiche biens immobiliers et cheptel.

## **II - Déroulement du travail**

Avant l'arrivée de l'enquêteur, le contrôleur a prévenu la population et effectué la reconnaissance du village.

Chaque maison ou case est numérotée, et il a été dressé la liste des chefs de carré et de ménage.

L'enquêteur a reçu du contrôleur un certain nombre de carrés à recenser.

Il va remplir d'abord l'état provisoire de concession ou carré en interrogeant chaque chef de ménage.

Il va ensuite remplir le recto de la fiche de case pour chaque case et note en même temps sur l'état provisoire le n° de case et le n° de pièce. Il vérifie par la même occasion que personne n'a été oublié. Il pose encore la question :

N'y-a-t-il pas d'absents qu'on a oublié de citer ?

Il remplit ensuite la fiche de ménage en interrogeant chaque personne du ménage et notamment les femmes en présence du mari. Il peut alors avoir à remplir la fiche professionnelle.

Il remplit alors le verso de la fiche de case, puis la fiche biens immobiliers et cheptel en interrogeant le chef de ménage.

## **III - L'état provisoire de concession ou carré**

Par interrogation des chefs de ménage, liste des membres des ménages, sans ordre strict.

Indiquer la parenté du chef de ménage par rapport au chef de carré.

Indiquer la parenté des enfants par rapport à leur mère qui elle-même sera désignée comme 1ère épouse ou 2ème ou 3ème. etc... Les colonnes (1) (2) et (6) seront remplies après la fiche de case (recto)

Dans la colonne "Observations", on notera le nom du hameau où résiderait éventuellement un des membres de la famille, ou même la résidence hors du village

s'il s'agit d'une personne qui est absente (dans ce cas, marquer le nom du village s'il est dans le canton, ou le nom du canton s'il est dans un des cercles de Kindia, Pita ou Téliélé).

Le verso le l'état provisoire se remplit en dernier lieu.

#### IV - La fiche de case

Faire le plan de la case dans l'un des croquis préparés à cette intention. Noter les dimensions.

Désigner chaque pièce par une lettre.

Le verso de la fiche doit être rempli après la rédaction de la fiche de ménage.

#### V - La fiche de ménage

Inscrire les membres du ménage dans l'ordre suivant en pointant les noms sur l'état provisoire :

- chef de ménage C F
  - 1ère épouse du chef de ménage F de 1
  - Enfants non mariés de la 1ère épouse E de 2 (par ordre d'âge en commençant par le plus jeune).
  - 2ème épouse du chef de ménage F de 1
  - Enfants non mariés de la 2ème épouse E de ? (par ordre d'âge en commençant par le plus jeune).
- et ainsi de suite pour les 3ème et 4ème épouse.

Autres membres du ménage dans l'ordre suivant :

ascendants, frères et soeurs du chef de ménage, collatéraux, sans lien de parenté

*Pour un ménage résidant dans un hameau, dont le chef résiderait au village, laisser en blanc la 1ère ligne et inscrire dans la colonne "observations" :  
R. Village.*

**Colonne 3 :** VU ou non vu (marquer V ou NV). Essayer en fin de journée de rencontrer les personnes non vues lors du 1er interrogatoire et rectifier en conséquence la ligne correspondante pour toutes les questions posées.

**Colonne 5 :** Marquer simplement le nombre de mois révolus de présence si le recensé est considéré comme un visiteur. S'il n'est présent que depuis moins d'un mois, inscrire 0, puis de 1 à 2 mois, inscrire 1, et ainsi de suite.

**Colonne 6 :** Si le recensé est né au village, inscrire "N" pour né, au lieu de la durée de la présence.

**Colonne 7 :** Si c'est un motif de famille, noter FAM. Si c'est un motif de santé, noter SANTE. Lorsque c'est un motif professionnel, noter la profession en clair et ne rien ajouter.

**Colonne 8 :** Indiquer le centre urbain, ou le canton, ou le cercle.

**Colonne 9 :** Nombre d'années révolues quand il y a plus d'un an d'absence, le nombre de mois révolus quand il y a moins d'un an.

**Colonne 10 :** Noter "M" ou "F".

**Colonne 12 :** Pour les enfants de moins d'un an, noter le nombre de mois révolus. Au delà d'un an, noter l'âge en années révolues. Se défier de sa propre

appréciation de l'âge à simple vue.

Utiliser le calendrier historique dans toute la mesure du possible.

**Colonne 13 : Situation matrimoniale :**

**Pour les hommes mariés :** indiquer le nombre de femmes sans autre indication.

**Pour les femmes mariées :** noter "M" (quelque soit le nombre de mariages antérieurs et même s'il s'agit de veuves héritées).

**Pour les célibataires, des deux sexes, marquer "C".**

**Pour les veufs non remariés, ou n'ayant plus aucune épouse, marquer "V".**

**Pour les divorcés, marquer "D".**

**Colonne 14 : Noter si l'intéressé est né dans le village ou un hameau du village.**

Dans le cas contraire, noter en clair :

- le nom du village si celui-ci se trouve dans le canton,

- le nom du canton de naissance si le lieu de naissance se trouve dans l'un des 3 cercles : PITA, TELINELE, KINDIA.

- le nom du cercle de naissance dans les autres cas.

**Colonne 15 : Occupation principale :**

**Pour les hommes :** en général, cultivateur (activité unique) ou pasteur.

Lorsqu'une activité autre qu'agricole (forgeron, tisserand, maçon, menuisier, pirogquier, griot...) occupe la majeure partie du temps de l'intéressé, bien la spécifier. Dans le cas où une activité non agricole ne serait exercée qu'occasionnellement, mais implique des connaissances techniques (maçon, charpentier, ...) alors que l'occupation principale est agricole, noter : **Agriculteur** (voir ci-après colonne 17). Un homme âgé ou infirme, n'exerçant aucune activité notable sera noté sans profession (S.P.).

**Pour les femmes :** elles sont en général, ménagères "M" (n'indiquer une autre profession que s'il s'agit d'un métier bien défini (potière par exemple) qui occupe la plus grande partie de leur temps.

**Pour les enfants :** noter s'ils sont écoliers ou non. Noter "E" l'écolier d'une école française, "K" l'écolier d'une école koranique.

**Colonne 16 :**

noter { Patron P (emploi des salariés),  
Isolé I (pas de salarié)  
Salarié S  
Aide familial (aide un isolé)

Au-dessous de 10 ans, ne rien marquer.

**Colonne 17 : marquer d'une ou deux croix, les hommes (14 ans et plus) exerçant ou ayant exercé une activité autre qu'agricole, même à titre secondaire.**

Remplir immédiatement la fiche profession.

Remplir immédiatement la fiche professionnelle.

**Colonne 18 : On notera :**

C ceux qui comprennent et parlent le français,

L ceux qui le lisent,

E ceux qui l'écrivent.

On ne se contentera pas de la réponse de l'intéressé, on la vérifiera.

Les colonnes 19 à 26 ne concernent que les femmes de 14 ans ou plus, mariées ou non.

**Colonne 19 :** Noter le nombre total de mariages contractés, y compris le mariage actuel.

**Colonne 20 :** Noter tous les nés vivants du mariage actuel, comme des mariages antérieurs (ne pas marquer les enfants morts-nés, à inscrire colonne 21).

**Colonne 21 :** Tout enfant n'ayant pas crié en venant au monde sera noté mort-né. Bien spécifier les sexes.

**Colonne 22 :** Ce nombre est au moins égal à celui des enfants figurant dans la feuille de ménage. Mais il faut compter aussi ceux qui n'habitent pas avec leur mère actuellement : cas fréquent dès que la femme dépasse 30 ans.

**Colonnes 23 à 26 :** Repérer au préalable le début de la période des 12 derniers mois soit par une fête religieuse, soit par un repère dans le calendrier agricole.

**Colonne 23 :** Pas de difficultés si l'enfant est vivant : vérifier son âge à vue; mais ne pas omettre les naissances d'enfants aujourd'hui décédés, qui doivent figurer à la fois colonne 23 et 24 (ne pas compter les morts-nés).

**Colonne 24 :** Dans cette colonne doivent figurer à la fois les enfants nés au cours des douze derniers mois et décédés avant l'anniversaire de leur naissance, mais aussi ceux qui auraient pu naître auparavant.

**Colonne 25 et 26 :** Utiliser, quand c'est nécessaire, le calendrier historique pour déterminer l'âge au décès.

La bonne façon de procéder sera la suivante :

Des enfants sont-ils morts depuis un an ?

Si oui, quelle était leur année de naissance ?

Quand a eu lieu le décès ?

L'enquêteur en déduira l'âge au décès et choisira la colonne convenable pour noter celui-ci.

**Colonne 27 :** Observations.

On notera ici le lieu où se trouvent les membres du ménage qui ne seraient pas avec le chef du ménage, ou inversement, l'endroit où se trouve le chef de ménage qui ne serait pas avec sa famille que l'on est en train de recenser

## VI - La fiche professionnelle

La fiche professionnelle doit être remplie pour tout homme ayant 14 ans ou plus, ayant présentement (même à titre secondaire) ou ayant eu dans le passé une activité autre qu'agricole ou pastorale.

**1ère question :** Recopier fidèlement les données correspondantes de la fiche ménage. Demander le nombre d'épouses et le nombre d'enfants vivants de moins de 14 ans.

**2ème question :** Bien spécifier la ou les professions exercées.

**3ème question :** Préciser en années révolues le temps passé sous les drapeaux et les dates d'appel et de démobilisation.

**Dernière qualification obtenue :** Indiquer s'il s'agissait d'un travail de manoeuvre ou d'ouvrier spécialisé : dans ce cas, préciser.

## VII - Formulaire biens immobiliers et cheptel

Ce questionnaire concerne l'ensemble des membres du ménage. Prendre garde de n'omettre aucun des éléments à inventorier pouvant appartenir ou être mis en valeur par l'un de ses membres.

Pour les questions 1 et 2, mettre une croix dans le carré en cas de réponse positive.

Pour les questions 3, 4 et 5 indiquer le nombre d'arbres, de parcelles ou de têtes de bétail.

## VIII - Les cas particuliers

D'une façon générale, le contrôleur sait comment résoudre des situations qui offrent des difficultés à la rédaction des fiches ou formulaires. Lorsque l'enquêteur est arrêté par un cas de ce genre, il doit, si personne ne se trouve sur place pour lui dire comment faire, il doit relever les renseignements demandés et noter au verso de la fiche ou sur un papier agrafé à la fiche le cas particulier qu'il a rencontré.

Voici comment résoudre quelques cas qui peuvent se présenter :

- 1°) Un ménage réside dans un hameau qui dépend d'un autre village que celui où il est connu et où son nom a été indiqué au contrôleur.

L'enquêteur se rend dans ce hameau si il n'est pas important et risque de ce fait d'échapper au contrôleur qui s'occupera du 2ème village.

Si le hameau est important, il sera sûrement vu et il est utile d'y aller

De toute façon, l'enquêteur doit noter sur une feuille séparée qu'il joindra à son dossier, le cas rencontré. Il doit également le signaler verbalement au contrôleur qui en prendra note et avisera.

- 2°) Dans les cantons Téné et Baring, les hameaux foulahs sont recensés avec les villages soussous sur les territoires desquels ils sont établis.

Il peut arriver que le même hameau foulah soit revendiqué par 2 villages soussous.

Le contrôleur aura déjà posé la question aux familles foulahs, s'ils ont été vus par une autre équipe ou bien il s'apercevra que ce hameaux a déjà été visité par sa propre équipe. Dans ce 1er cas, il fera recommencer le recensement par précaution; dans le second cas, ce sera naturellement inutile. De toutes façons, il faudra noter sur une feuille séparée jointe au dossier les remarques utiles.

- 3°) Un ou des enfants ont été confiés pour être élevés dans une autre famille. Ils seront notés dans leur famille véritable au cours de l'interrogation de celle-ci. Ils figureront cependant comme "absents".

Ils seront également notés dans la famille où ils sont élevés. Ils figureront comme "présents".

Dans leur famille d'origine, où ils seront notés comme résidents absents, on notera comme motif (fiche de ménage, colonne 7) CONFIE.

Dans la famille où ils sont élevés, on notera (fiche de ménage, colonne 4, relation avec le chef de ménage : CONFIE).

- 4°) Un ou des membres d'un ménage possèdent une case dans un village (peut-être résidence passagère, peut-être résidence habituelle) où le chef de ménage est un étranger et ne peut être recensé.

Recenser le ou les membres présents du ménage, en laissant en blanc la  
lère ligne, sauf la colonne observations où l'on notera la résidence du  
chef de ménage. (fiche de ménage).

Ne pas marquer le numéro de carré ni de ménage.

Remplir tous les formulaires habituels.

#### IX - Le recensement des hameaux sous-sous

L'enquêteur se rend successivement dans les hameaux qui lui sont désignés  
par le contrôleur. De chacun d'eux, il fait un croquis sommaire comportant la  
numérotation des cases (sauf pour les hameaux importants qui ont déjà été vus  
par le contrôleur). Il procède ensuite aux opérations suivantes (qui se calquent  
sur celles effectuées au village centre).

Liste des chefs de ménage, en distinguant ceux qui ont des membres de leur  
ménage au village centre ou même dans d'autres hameaux, de ceux dont le ménage  
réside tout entier dans le hameau considéré (faire deux listes séparées).

Etat provisoire des membres des ménages,

Croquis des cases, etc...

Ne pas oublier de remplir l'en-tête des fiches de ménage et de mentionner  
en particulier le chef de carré dont peut dépendre le ménage considéré.

\*

L'ensemble des documents est réuni dans une chemise intitulée :

DOSSIER D'INVENTAIRE DE VILLAGE (OU HAMEAU).









Canton  
 Village  
 Hameau  
 Carré ou Concession n°  
 Nom et prénom du propriétaire  
 Ménage N°

FICHE IMMOBILIERE  
 DE CASE

N° figurant sur le  
 croquis de village  
 (s'il y en a un)

Date  
 Enquêteur

Sexe

Âge

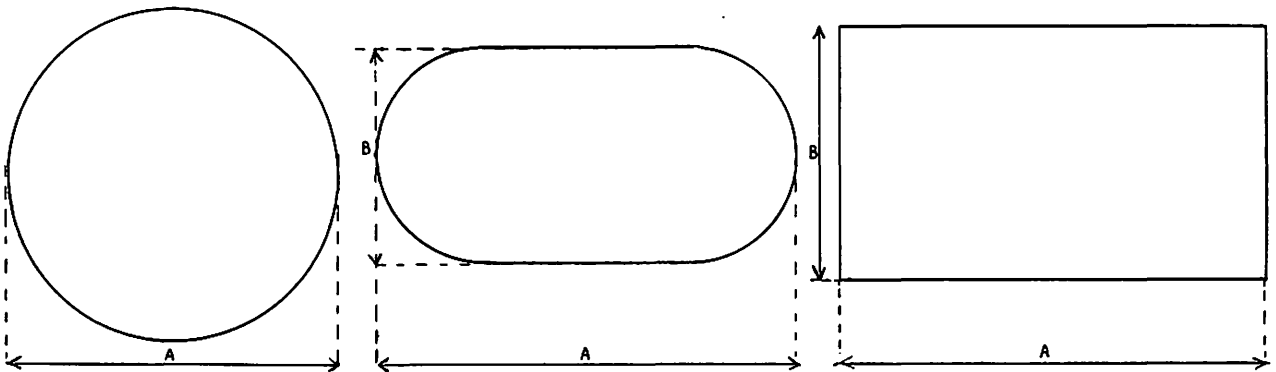
(Années révolues)

Si le propriétaire dépend d'un ménage résidant ailleurs qu'au village inventorié :

Nom du Chef de ménage : \_\_\_\_\_  
 Nom du Chef de Carré (ou Concession) \_\_\_\_\_

Canton   
 Village   
 Hameau

I CROQUIS DE CASE ET MENSURATIONS



Diamètre a =   
 (mètres et décimètres)

a =   
 b =

a =   
 b =

Superficie   $\frac{3}{4} a^2 =$   m<sup>2</sup>

$\frac{3}{4} ab =$   m<sup>2</sup>

ab =  m<sup>2</sup>

(arrondir au m<sup>2</sup> le plus voisin)

Le croquis de la case doit comprendre toutes les pièces quel que soit leur usage = habitation, cuisine, grenier. Identifier chacune par une lettre : A, B, C, etc...

Pour les pièces non à usage d'habitation, entourer la lettre d'identification : (A)

## II PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

(à ne remplir que pour les villages et hameaux de la liste)

Case destinée à l'habitation

Sinon, spécifier sa destination

1

Nombre de pièces habitées	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Autres pièces	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Date de construction	<input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>
Nombre de personnes qui habitent la case	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>			Acquise par héritage	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>

2

Murs	Crépissage extérieur
Palmes ou bois <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/> Briques banco <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Sable et argile <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>
Banco (armature bois) <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/> Dur <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Ciment <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>

3

Sol		
Terre battue	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Mélange terre bouse
		<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>
		Ciment
		<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>

4 Soubassement	5 Véranda										
Terre <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/> Hauteur (en cm) <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/> Latérite ou pierre <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Piliers de toit { <table style="display: inline-table; vertical-align: middle; margin-left: 10px;"> <tr><td>Bois</td><td><input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/></td></tr> <tr><td>Banco</td><td><input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/></td></tr> </table> Balustrade { <table style="display: inline-table; vertical-align: middle; margin-left: 10px;"> <tr><td>Bois</td><td><input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/></td></tr> <tr><td>Banco</td><td><input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/></td></tr> <tr><td>Banco crépi</td><td><input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/></td></tr> </table>	Bois	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Banco	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Bois	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Banco	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Banco crépi	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>
Bois	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>										
Banco	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>										
Bois	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>										
Banco	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>										
Banco crépi	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>										

6 Toit												
Type	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>											
Date de dernière réfection	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>											
	Matériaux { <table style="display: inline-table; vertical-align: middle; margin-left: 10px;"> <tr><td>Palmes</td><td><input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/></td></tr> <tr><td>Chaume</td><td><input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/></td></tr> <tr><td>Tôle</td><td><input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/></td></tr> </table>	Palmes	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Chaume	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Tôle	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Charpente { <table style="display: inline-table; vertical-align: middle; margin-left: 10px;"> <tr><td>Perches</td><td><input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/></td></tr> <tr><td>Chevrons</td><td><input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/></td></tr> </table>	Perches	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Chevrons	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>
Palmes	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>											
Chaume	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>											
Tôle	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>											
Perches	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>											
Chevrons	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>											

7 Aménagements intérieurs et divers

Nombre de pièces crépies	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Nombre de pièces avec plafond	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>
Nombre de fenêtres à volets	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Nature du plafond	<input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/>
Lits en banco	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Nombre total de portes en bois	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>
Enclos douchière	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	dont portes à serrure importée	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>
		W.C.	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>
		Cuisine extérieure	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>
		Grenier extérieur	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>

Canton

Village

Hameau

Carré ou Concession n°

Ménage n°

BIENS IMMOBILIERS  
ET CHEPTEL

Date \_\_\_\_\_

Enquêteur \_\_\_\_\_

Nom du chef de ménage \_\_\_\_\_

1 Habitat

Nombre de cases au village ou au hameau \_\_\_\_\_

Concession en dehors du village  Nom du hameau ou lieu-dit \_\_\_\_\_

Case de campement de culture  Nom du hameau ou lieu-dit \_\_\_\_\_

1° { Nombre de cases dans un autre village   
et dans ce cas, nom du village (ou hameau) \_\_\_\_\_

2° { Nombre de cases dans un autre village   
et dans ce cas, nom du village (ou hameau) \_\_\_\_\_

3° { \_\_\_\_\_   
\_\_\_\_\_

4° { \_\_\_\_\_   
\_\_\_\_\_

2 Cultures de tapade

(à l'exclusion des arbres fruitiers)

Au village (ou hameau) \_\_\_\_\_

Dans un hameau de culture

Nom du hameau de culture \_\_\_\_\_

Dans un autre village (ou hameau)

Nom du village (ou hameau) \_\_\_\_\_

{ Nom du village (ou hameau) \_\_\_\_\_  
{ Nom du hameau (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_

Nom du hameau (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_

Manioc <input type="checkbox"/>	Maïs <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>
Patates <input type="checkbox"/>	Bananiers <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>
Taro <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>

3 Arbres fruitiers  
(nombre d'arbres)

(en tapade ou ailleurs)

Au village (ou hameau) \_\_\_\_\_

Dans un hameau de culture

Nom du hameau de culture \_\_\_\_\_

Dans un autre village (ou hameau)

Nom du village (ou hameau) \_\_\_\_\_

{ Nom du village (ou hameau) \_\_\_\_\_  
{ Nom du hameau (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_

Nom du hameau (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_

Nom du village (ou hameau) \_\_\_\_\_

Nom du hameau (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_

	Orangers	Colatiers	Cocotiers	Manguiers	Palmiers à huile			
Jeunes								
En rapport								
Total								

4 Cultures de champ  
(Nombre de parcelles)

Fonio précoce	<input type="text"/>	Riz de montagne	<input type="text"/>	Riz de bas-fond	<input type="text"/>
Fonio tardif	<input type="text"/>	Arachide	<input type="text"/>	Riz repiqué	<input type="text"/>

Faites-vous votre champ de riz en commun avec toute votre concession (ou carré) ?

Faites-vous votre champ de riz en commun avec un (ou des) homme(s) marié(s) ?  
de votre concession (ou de votre carré) ?

n'appartenant pas à votre concession (ou carré)

Récoltez-vous en commun avec lui (avec eux) ?

Si oui, avec combien d'hommes mariés ?

Nom \_\_\_\_\_ Parenté \_\_\_\_\_ { N° de carré (ou concession)

{ N° de ménage

Nom \_\_\_\_\_ Parenté \_\_\_\_\_ { N° de carré (ou concession)

{ N° de ménage

Nom \_\_\_\_\_ Parenté \_\_\_\_\_ { N° de carré (ou concession)

{ N° de ménage

Nom \_\_\_\_\_ Parenté \_\_\_\_\_ { N° de carré (ou concession)

{ N° de ménage

Est-ce vous qui conservez la récolte du champ collectif ?

Sinon, est-elle partagée immédiatement ?

Ou bien, qui la conserve ? (Souligner le nom sur la liste ci-dessus)

5 Bétail

BOVINS

Mâles	Castrés	Femelles	
		Veaux et génisses	Vaches adultes
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

OVINS

Nombre total de têtes

CAPRINS

Nombre total de têtes

Canton  
 Village  
 Hameau  
 Village carré ou concession { N°  
 Ménage


## FICHE PROFESSIONNELLE

Date \_\_\_\_\_  
 Enquêteur \_\_\_\_\_

1 - Situation	Noms et prénoms _____
individuelle et familiale	Ethnie _____
	Nombre actuel d'épouses _____
	Nombre d'enfants vivants non mariés _____
	Connaissance du français : Comprendre et parler <input type="checkbox"/> lire <input type="checkbox"/> écrire <input type="checkbox"/>

2 - Activités présentes autres qu'agricoles	Artisan	Forgeron <input type="checkbox"/>	Maçon <input type="checkbox"/>	Commerçant	à spécifier _____ _____ _____
		Tisserand <input type="checkbox"/>	Charpentier à spécifier <input type="checkbox"/>		
		Vannier <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>		
		Menuisier <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>		

3 - Activités antérieures	Armée	Ancien militaire <input type="checkbox"/>	classe <input type="checkbox"/>
	Temps passé sous les drapeaux (en années) <input type="checkbox"/>		Dates { d'appel _____ de démob _____
	Grade _____ Spécialisation dans l'armée _____		
	Autres activités exercées antérieurement _____		

Spécialité	Entreprise	Dates approximatives	Lieu d'embauche

Dernière qualification obtenue \_\_\_\_\_  
 Dernier salaire mensuel payé \_\_\_\_\_

Si des entreprises s'installaient dans la région du Konkouré, souhaiteriez-vous  
 y être embauché ?  oui  non \_\_\_\_\_

Si oui { De façon saisonnière ?   
 Pour un temps ?   
 Pour une durée indéterminée

## VI - RESULTATS DE L'ENQUETE DEMOGRAPHIQUE DU KONKOURE



Les principaux résultats provisoires actuellement disponibles de l'enquête démographique du Konkouré sont résumés ci-après :

Nombre de personnes recensées à titre de résidents :	29 800
Nombre moyen de personnes par ménage . . . . .	5,7
Nombre moyen de ménages par carré. . . . .	3,4
Taux annuel de natalité effective :	40 pour 1 000 habitants
Taux annuel de mortalité générale :	18 pour 1 000 habitants
Taux de mortalité infantile :	
16 décès de moins d'un an pour 100 naissances vivantes.	

